

BUDGET PRIMITIF 2025



**Rapport de présentation
Conseil communautaire
du 8 avril 2025**

SOMMAIRE

1	- LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2025.....	p 3
2	- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025.....	p 7
3	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	p 9
	3.1 - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
	3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	
4	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	p 33
5	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES	p 35
6	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES.....	p 36
7	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	p 37
8	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	p 38
9	- LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE	p 40
10	- L'INVESTISSEMENT	p 43
	10.1 - VUE D'ENSEMBLE	
	10.2 - LES PRIORITES ET POINTS FORTS DE L'INVESTISSEMENT 2024	
	10.3 - LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION	
	10.4 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
11	- LA GESTION DE LA DETTE	p 55
12	- LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (annexe)	p 57
13	- LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION INFORMATION JEUNESSE (annexe)....	p 59

LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2025

Contrairement aux années précédentes, le contexte dans lequel se présente le budget primitif a sensiblement évolué depuis le débat d'orientation budgétaire présenté le 28 janvier dernier. En effet, la loi de finances 2025 est maintenant adoptée.

Elle reprend un certain nombre de mesures qui figuraient déjà dans le projet de loi du gouvernement précédent, notamment le gel des fractions de TVA versées en compensation de la suppression de la TH et de la CVAE et la diminution de la DCRTP. Celles-ci avaient été prises en compte dès le commencement de la préparation budgétaire de l'Agglo et dans le DOB, elles le sont toujours dans le budget primitif. En revanche, les restrictions sur le taux et l'assiette du FCTVA n'étant plus inscrites, le budget 2025 réintègre le taux habituel du FCTVA dans les recettes d'investissement et une recette de FCTVA en fonctionnement pour les dépenses éligibles qui seront effectuées en 2025.

Quant au fonds de précaution, qui était potentiellement le plus impactant pour le budget de l'Agglo, il est remplacé par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales appelé DILICO. Il s'agit toujours d'un prélèvement sur les recettes, désormais assis sur deux critères : le potentiel fiscal par habitant et le revenu par habitant. Il s'applique aux collectivités dont l'indice synthétique calculé à partir de ces deux critères dépasse 110% l'indice synthétique moyen à l'échelle nationale. En l'absence de notification officielle de la part des services de l'Etat à ce jour, il n'est pas possible de savoir de manière certaine si l'Agglo sera ou non contributrice au DILICO, car son indice synthétique estimé est proche de la limite de 110%. On peut toutefois considérer à ce stade qu'en cas de prélèvement, celui-ci n'atteindra pas le plafond de 1,12 M€ envisagé dans le DOB. Dans cette situation très incertaine, il est proposé d'inscrire une provision pour risques et charges d'un peu plus d'un tiers du montant initial, soit 400 000 €.

En dehors de ces modifications, le budget 2025 est conforme aux orientations budgétaires présentées en janvier 2025. Le travail sur les dépenses de fonctionnement du budget principal et sur les dépenses d'investissement tous budgets a été réalisé tout en continuant à répondre aux besoins du territoire. Malgré les difficultés et les incertitudes, l'Agglo ne renonce pas aux engagements pris : pas de hausse de la fiscalité, maintien de la dotation de solidarité communautaire, maîtrise de la masse salariale, maîtrise de l'endettement. En investissement aussi, les engagements sont honorés : peu de projets sont décalés, aucun n'est abandonné. 2025 reste ainsi une année avec un haut niveau d'investissement, qui permet de proposer de l'activité au tissu économique local dans un contexte où les entreprises en ont particulièrement besoin.

Enfin, comme prévu dans le débat d'orientation budgétaire, les résultats 2024, ainsi que les reports en investissement, sont repris dans l'ensemble des budgets. Et il est proposé comme convenu de créer un budget annexe pour l'activité relative à la gestion des déchets, qui va être préfiguré tout au long de l'année 2025 afin d'être opérationnel pour l'exercice 2026.

Orientations 2025 en fonctionnement – Budget principal

Dans le budget 2025, sans reprendre les résultats afin de pouvoir comparer avec le BP 2024, les recettes réelles s'élèveraient à 73 932 000 € et les dépenses réelles à 69 120 000 €. Les recettes diminueraient donc de 129 000 € (- 0,2%) et les dépenses augmenteraient de 2 012 000 € (+ 3%). Cet effet de ciseau entraînerait une dégradation de l'épargne brute qui perdrait 2 141 000 € (4 812 000 € contre 6 953 000 € au BP 2024, soit - 30,8%) et la prévision d'épargne nette deviendrait négative, avec - 288 000 € contre 1 973 000 € au BP 2024.

On retrouve là les conséquences de la perte de dynamique des recettes liée à la participation des collectivités au redressement des finances publiques, aux réformes successives de la fiscalité locale imposées par l'Etat, ainsi qu'à une conjoncture économique globalement morose. C'est également le résultat de la croissance des charges, même si celles-ci restent maîtrisées grâce à une recherche constante d'économies de gestion et malgré certaines mesures également imposées par l'Etat comme la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL à partir de 2025, qui sera reconduite chaque année jusqu'en 2028.

Le résultat de fonctionnement dégagé en 2024 permet toutefois d'affecter 3 500 000 € en recette de fonctionnement comme envisagé lors du débat d'orientation budgétaire. Par ailleurs, les résultats des budgets annexes génèrent une recette de 373 000 € pour le budget principal. Ce dernier s'équilibre alors à hauteur de 78 735 000 € au total, avec les opérations d'ordre, et l'épargne nette prévisionnelle s'établit à 3 585 000 €.

Les éléments marquants pour 2025 sont les suivants :

- Un impact non négligeable des mesures prévues dans la loi de finances 2025 : le gel des reversements de TVA et la baisse de la DCRTP entraînent une perte de recette estimée à 797 000 €, à laquelle s'ajoute le DILICO qui nécessite l'inscription d'une provision de 400 000 € en dépense, en attendant de savoir si l'Agglo est contributrice et si oui de combien.
- Une masse salariale maîtrisée (+ 656 900 €, soit + 3,2% en incluant la hausse de 3 points de la cotisation à la CNRACL du PLF 2025, mais seulement + 1,9% en dehors de cette mesure subie). Cette évolution intègre pourtant toutes les mesures d'attractivité validées en 2024, qui s'appliqueront en année pleine ou à partir du 1^{er} janvier 2025, et dont l'impact est estimé à 900 000 €.
- Une remise à niveau de la subvention d'équilibre au budget des transports, portée de 1 000 000 à 2 500 000 €, afin de rattraper l'absence d'actualisation depuis de nombreuses années, alors que l'offre a été considérablement améliorée notamment avec la nouvelle DSP.
- En dehors de cela, les dépenses des différents domaines d'activité sont maîtrisées (- 44 200 €, soit - 0,2%).
- Les charges financières sont revues à la baisse (- 310 000 €, soit - 22%) compte tenu du tassement des taux d'intérêt et d'une prévision probablement un peu surestimée en 2024.
- Les recettes des domaines d'activité augmentent de 432 100 € (+ 4,1%). Elles correspondent aux subventions et produits des services relatifs aux politiques mises en place par l'Agglomération. Pour 2025, on peut souligner notamment le financement de la CAF sur les mesures d'attractivité dans la petite enfance (191 000 € de « bonus attractivité ») ou la hausse des aides perçues au titre des actions pour le climat et la transition énergétique (+ 68 500 €, soit + 65,9%).

Orientations 2025 en investissement – Budget principal

Le travail réalisé sur les dépenses dans cette section permet de contenir l'investissement à hauteur de 21 107 000 € hors reports, contre 22 541 000 € inscrits au BP 2024. L'écart avec le montant envisagé dans le DOB (20,15 M€) s'explique en quasi-totalité par deux facteurs :

- les travaux de voirie supplémentaires demandés et financés par les communes via des fonds de concours, comme cela avait été annoncé en bureau lors des arbitrages sur l'investissement (+ 691 000 €),
- l'ajustement de la contribution au SYSEG pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, qui ne peut être décalée ni minorée car elle porte sur des opérations déjà réalisées (+ 177 000 €).

Dans l'objectif de continuer à répondre aux besoins du territoire et de ne pas fragiliser les entreprises par une chute de la commande publique dans un contexte économique déjà tendu, il n'est pas question d'abandonner des projets, mais de déterminer ceux qui peuvent être revus à la baisse et/ou décalés dans le temps. Ainsi le montant proposé pour 2025 reste supérieur à la moyenne des crédits inscrits les deux années précédentes. Par ailleurs l'Agglo assumera, comme prévu dans le DOB, la réparation des dégâts causés par les intempéries d'octobre 2024, avec l'inscription d'une enveloppe d'1 000 000 € en 2025 après plus de 500 000 € déjà engagés en 2024, sans aucune certitude de bénéficier d'une indemnisation au titre de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'évènements climatiques ou géologiques.

L'orientation budgétaire concernant la dette est respectée, avec une inscription d'emprunt inférieure à celle de 2024, même sans compter les reports ni la reprise des résultats : 13 328 500 € contre 14 703 000 €. Avec les reports et les résultats, l'emprunt inscrit au BP 2025 s'élève à 9 436 059 €. Les niveaux de financement obtenus sur les principales opérations auprès de nos partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département ou encore la CNR (en moyenne, entre 50 et 70% de subventions), participent à cette limitation du recours à l'emprunt avec 4 887 700 € de subventions, fonds de concours et participations contre 3 359 000 € au BP 2024. Les avances et reversements du budget des zones d'activités y contribuent également, avec un solde positif de 224 900 € au lieu d'un solde négatif de 974 000 € au BP 2024.

Les reports 2024 à reprendre dans le budget primitif 2025 s'élèvent à 4 580 860 € en recettes et 5 550 349 € en dépenses. Il convient également d'inscrire le déficit d'investissement pour 8 875 920 €. Le besoin de financement induit est couvert par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à hauteur de 9 864 850 €.

Avec la reprise des reports et des résultats, le remboursement en capital, l'emprunt prévisionnel, les opérations pour compte de tiers et les opérations d'ordre, l'investissement du budget principal s'équilibre au total à la somme de 42 064 269 € en 2025.

Orientations 2025 – Budgets annexes

Le budget des **transports** s'équilibre à 14 595 000 € en fonctionnement (13 762 000 € au BP 2024), en incluant la reprise du déficit de fonctionnement 2024 et la subvention du budget principal à hauteur de 2 500 000 €. Cette dernière permettra de poursuivre le développement et la modernisation des services (transports scolaires, cars à hydrogène, etc.) alors que le versement mobilité subit un tassement. L'investissement s'établit à 7 916 000 € en incluant les reports et le déficit d'investissement 2024. La poursuite du réaménagement du cours Brillier reste l'opération majeure dans ce budget, qui prévoit aussi l'extension de la station gaz sur la plateforme de mobilité à Pont-Evêque, la réalisation du parking relais Etcheberry, le démarrage de l'expérimentation cars à hydrogène ou encore l'acquisition de vélos électriques destinés à la location longue durée en remplacement du dispositif Fredo.

Le budget de l'**immobilier d'entreprises** s'équilibre à hauteur de 611 000 € en fonctionnement (608 500 € au BP 2024), avec une subvention du budget principal ajustée à 211 000 € au lieu de 199 000 € en 2024. En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 5 454 500 € avec les reports et la reprise des résultats. Les principales opérations d'investissement 2025 portent sur la poursuite de la réhabilitation du site Logistirail et l'acquisition du bâtiment Ellipse à la ville de Vienne, dans le cadre d'un échange avec le bâtiment Thémis (espace Saint-Germain), l'opération n'ayant pu être réalisée en 2024. En incluant les opérations d'ordre, le budget de l'immobilier d'entreprises s'équilibre à 5 603 000 €.

Le budget des **zones d'activités** prévoit 319 000 € de dépenses (hors écritures de stocks), dont 279 000 € pour l'acquisition et l'aménagement de terrains ou immeubles à vocation économique. En recettes, 543 900 € de cessions sont prévues.

Le budget de la **base de loisirs** s'établit à 148 000 € en fonctionnement contre 163 000 € au BP 2024. Cette hypothèse repose sur une subvention d'équilibre ramenée de 77 000 € à 34 000 €, de manière à dégager un virement de la section de fonctionnement qui ne dépasse pas le montant nécessaire pour atteindre l'équilibre réel. En

investissement, la prévision 2025 se compose d'une enveloppe de 50 000 € pour les travaux courants et d'une provision de 100 000 € en cas de besoin suite au sinistre de la Saint-Sylvestre. Avec les reports, la reprise des résultats et les opérations d'ordre, la section d'investissement s'équilibre à 633 000 €.

Le budget de l'**assainissement** apparaît en légère diminution en fonctionnement hors affectation du résultat : 5 150 600 € de dépenses réelles contre 5 322 400 € en 2024 et 7 429 000 € de recettes réelles contre 7 569 000 € en 2024. Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement 2024 et les opérations d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 9 460 931 €. En section d'investissement, les dépenses d'équipement sont en forte hausse en 2025 (8 212 100 € hors reports contre 4 590 000 € au BP 2024), avec notamment le démarrage du raccordement du secteur de Saint Jean de Bournay à la STEP Vienne sud pour un montant prévisionnel de 3 600 000 €, mais aussi l'achèvement de la STEP des Haies (630 000 €) ou encore un important programme de reprise des réseaux sous la RD 123 à Chuzelles (900 000 €). Avec l'inscription des reports et la reprise de l'excédent d'investissement 2024, ainsi que les opérations d'ordre, l'investissement du budget de l'assainissement s'équilibre à 10 777 070 € en 2025.

Le budget de l'**eau potable** connaît une très légère croissance de ses charges de fonctionnement hors affectation du résultat (9 713 500 € contre 9 673 900 € en 2024). Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement 2024 et les opérations d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 953 384 €. En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 984 500 € en 2025 hors reports (contre 4 210 000 € au BP 2024). D'importantes interventions sont programmées sur les réseaux, notamment sur le secteur de l'Amballon. La réhabilitation d'un réservoir est également prévue à Seyssuel, ainsi que la première phase de travaux sur un deuxième réservoir à Chonas l'Amballon. Avec l'inscription des reports et la reprise de l'excédent d'investissement 2024, ainsi que les opérations d'ordre, l'investissement du budget de l'eau s'équilibre à 6 197 493 € en 2025.

Il est à noter que les budgets eau et assainissement incluent aussi tous les deux les crédits nécessaires à l'élaboration de leurs schémas directeurs respectifs, documents stratégiques pour les évolutions à venir.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025

LE BUDGET GLOBAL

(Inscriptions totales, y compris opérations d'ordre)

	BP 2025	
	Fonctionnement	Investissement
BUDGET PRINCIPAL	78 735 000 €	42 064 269 €
BUDGET TRANSPORTS	14 595 000 €	7 916 000 €
IMMOBILIER D'ENTREPRISES	611 000 €	5 603 000 €
ZONES ECONOMIQUES	1 267 573 €	862 900 €
BASE DE LOISIRS	148 000 €	633 000 €
PARC STATIONNEMENT	0 €	0 €
ASSAINISSEMENT	9 460 931 €	10 777 070 €
EAU POTABLE	10 953 384 €	6 197 493 €
S/TOTAL	115 410 888 €	74 053 732 €
TOTAL	189 464 620 €	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre budgets.

S'il n'exprime pas une vision « précise » du budget (ce qui aurait nécessité un retraitement des opérations d'ordre et des opérations en double compte), ce tableau donne néanmoins « la voilure générale du budget » de la communauté d'agglomération.

Les prévisions pour 2025 ne sont pas comparables à celles du BP 2024. En effet, le vote du BP 2025 ayant été repoussé au 25 mars en raison de l'absence de loi de finances au moment de l'élaboration du budget, les montants ci-dessus incluent la reprise des résultats et les reports d'investissement 2024.

2 - VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (suite)

L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE PAR BUDGET

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
+ Recettes réelles de fonctionnement	77 735 000 €	14 485 000 €	574 500 €	114 000 €	8 841 779 €	10 567 384 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	69 120 000 €	13 645 000 €	341 000 €	37 000 €	5 150 600 €	7 770 050 €
= Epargne brute (RRF-DRF)	8 685 000 €	840 000 €	233 500 €	77 000 €	3 691 579 €	2 797 334 €
- Remboursement du capital de la dette	5 100 000 €	265 000 €	46 000 €	77 000 €	1 250 000 €	615 500 €
= Epargne nette	3 585 000 €	575 000 €	187 500 €	0 €	2 441 179 €	2 181 834 €

L'épargne est un des indicateurs importants de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité. C'est un des éléments de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Les données ci-dessus ne peuvent être directement comparées aux prévisions du BP 2024, puisqu'elles comprennent le report à nouveau des résultats antérieurs de fonctionnement, hormis dans le cas des budgets annexes de l'immobilier d'entreprises et de la base de loisirs dont l'excédent de fonctionnement a été entièrement affecté à l'investissement.

Il convient toutefois de préciser que dans le budget principal, l'épargne nette 2025 atteint un montant équivalent à celui de 2024, qui s'élevait à 3 573 000 € en cumulant la prévision au BP (1 973 000 €) et le report à nouveau en fonctionnement de 2023 (1 600 000 €).

Dans le budget annexe des transports, la situation reste tendue avec une épargne nette en baisse malgré la mise à niveau de la subvention d'équilibre. Dans les autres budgets annexes, hors reprise des résultats, l'épargne nette se montre stable, voire en croissance pour le budget de l'eau.

Le cas du budget de la zone de loisirs est particulier, dans le sens où l'absence d'épargne nette est liée à une diminution volontaire de la subvention d'équilibre, en l'absence de projet particulier d'investissement et en attente de décision concernant le devenir du site.

Nota : le budget annexe des zones économiques, qui obéit à une comptabilité de stocks, n'a pas vocation à dégager de l'épargne et le budget annexe du parc de stationnement est suspendu. Ils ne sont donc pas présentés dans ce tableau.

3 –

LE FONCTIONNEMENT
DU BUDGET PRINCIPAL

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	29 449 200 €	• Reversements aux communes	15 419 000 €
• Dotations et allocations de compensation	12 652 800 €	• Contribution au FPIC	386 000 €
• Dotations de l'Etat	7 678 000 €	• Frais financiers	1 100 000 €
• TEOM	11 880 000 €	• Ressources humaines	22 377 500 €
• Attributions de compensation négatives	204 000 €	• Dépenses des domaines d'activités	27 583 800 €
S/Total recettes principales.....	61 774 000 €	• Autres dépenses à caractère général	2 253 700 €
• Recettes des domaines d'activités	10 991 100 €		
• Autres remboursements	1 539 900 €		
S/Total recettes réelles.....	74 305 000 €	S/Total dépenses réelles.....	69 120 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions d'équipement	930 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	3 000 000 €
		• Op. d'ordre virement sect. invt.	6 615 000 €
• Résultat antérieur reporté	3 500 000 €	• Résultat antérieur reporté	
TOTAL RECETTES.....	78 735 000 €	TOTAL DEPENSES.....	78 735 000 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est ensuite explicité en détail dans les chapitres qui suivent.

3.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 78 735 000 € contre 74 871 000 € en 2024.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	BP 2024	BP 2025
Les recettes dites principales	62 134 000 €	61 774 000 €
Les recettes des domaines d'activités	10 559 000 €	10 991 100 €
Les autres recettes centralisées	1 368 000 €	1 539 900 €
La reprise du résultat antérieur		3 500 000 €
Sous-total recettes réelles	74 061 000 €	77 805 000 €
Les recettes d'ordre	810 000 €	930 000 €
TOTAL des recettes	74 871 000 €	78 735 000 €

Les recettes principales sont explicitées dans les pages qui suivent (chapitre 3.2.1).

Les recettes des domaines d'activités sont synthétisées dans un tableau page 14 (chapitre 3.2.2) et expliquées dans le chapitre 3.3.5 à partir de la page 19, en même temps que les dépenses des domaines d'activités.

La ligne « Autres recettes centralisées » comptabilise une quote-part des dépenses centralisées de personnel et des charges générales remboursée par les budgets annexes, pour un montant prévisionnel de 714 500 €. Elle comprend également les remboursements des services mutualisés pour 226 500 €. Le reste des crédits est constitué de divers reversements (assurances, excédent et partage de la taxe foncière des zones économiques, etc.) pour un montant prévisionnel de 478 900 €, ainsi que d'une estimation des rôles supplémentaires et du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement pour un montant de 120 000 €.

A cela s'ajoute dans le BP 2025 l'affectation d'une partie du résultat antérieur de fonctionnement à hauteur de 3 500 000 €, pour un total de 78 735 000 €.

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. Les recettes « fiscales »

Elles sont inscrites au BP 2025 pour un montant total de 29 449 200 € contre 30 259 000 € en 2024 et se répartissent comme suit :

	BP 2024	BP 2025
la cotisation foncière des entreprises (CFE)	9 733 000 €	9 952 000 €
la fraction de TVA en remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	6 880 000 €	6 431 300 €
la fraction de TVA en remplacement de la TH sur les résidences principales	10 877 000 €	10 219 000 €
la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH-RS)	350 000 €	426 700 €
la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	51 000 €	51 200 €
le produit additionnel au foncier non bâti	153 000 €	150 000 €
l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 015 000 €	1 099 000 €
la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 200 000 €	1 120 000 €

Les impositions sur lesquelles l'Agglomération dispose encore d'un pouvoir de taux sont la CFE, la TH sur les résidences secondaires et la TF sur les propriétés non bâties. Elles ne représentent plus qu'un tiers des recettes fiscales. Elles ne font l'objet d'aucune augmentation de leur taux. Le produit inscrit au titre de la CFE est construit sur une hypothèse de croissance des bases de 2% et ceux de la TH-RS et de la TFNB sur une hypothèse de croissance limitée au coefficient de revalorisation, soit 1,7%.

Les fractions de TVA, reversées par l'Etat en remplacement de la TH sur les résidences principales et de la CVAE, représentent désormais largement plus de la moitié des recettes fiscales de l'Agglomération. Comme le prévoit la loi de finances 2025, leur produit est gelé au niveau du montant perçu en 2024. Eu égard à la croissance de la TVA prévue en 2025 (+ 2,3%), le manque à gagner est estimé à 383 000 €. Mais par rapport aux recettes inscrites au BP 2024, la différence est de 1 106 700 €. En effet, la prévision 2024 était basée sur une estimation prudente (+ 4% de TVA quand l'Etat prévoyait + 4,5%), alors que les reversements ont été finalement calculés avec un taux de croissance réévalué à + 0,85%. Ce sont donc bien les fractions de TVA, censées compenser la suppression d'impôts locaux, qui expliquent la diminution des recettes fiscales 2025 par rapport à celles prévues en 2024.

L'imposition sur le non bâti (taxe foncière + produit additionnel) ne présente pas d'enjeu majeur : la prévision est reconduite au même niveau que dans le BP 2024.

Quant aux produits de l'IFER et de la TASCOM, ils font l'objet d'une estimation prudente par rapport au réalisé 2024, compte tenu de leur volatilité.

2. Les dotations et allocations de compensation

Elles s'élèvent au total à 12 562 800 € contre 12 827 000 € en 2024.

Elles comprennent d'abord les compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est prévu au même niveau que le montant notifié en 2024, soit 5 838 000 €, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est prévue en forte diminution par la loi de finances 2025, avec 2 784 000 €, et le fonds départemental de péréquation de la TP est maintenu au niveau perçu en 2024, soit 40 000 €.

A cela s'ajoutent les allocations destinées à compenser les pertes de bases générées par les exonérations décidées par l'Etat, notamment la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels dans le cadre de la politique de baisse des impôts de production. Celle-ci évolue en fonction du coefficient de revalorisation des bases, pour un montant prévisionnel de 3 445 800 €. L'inscription budgétaire au titre des autres allocations compensatrices s'élève à 455 000 € au vu des taux de croissance constatés les années précédentes.

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Elles sont estimées à 7 678 000 € contre 7 268 000 € prévus en 2024.

Cette augmentation masque des évolutions différentes :

- d'une part celle de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TPU, qui diminue régulièrement et dont la baisse est estimée à 2% par rapport au montant perçu en 2024, soit 5 751 000 € ;
- d'autre part celle de la dotation d'intercommunalité qui, à l'inverse, pourrait augmenter à nouveau en 2025 car l'Agglo ne perçoit pas encore le montant théorique qui lui revient. En appliquant la hausse annuelle maximum de 20% fixée par la loi (hors effet dû à l'augmentation de la population), cette dotation pourrait atteindre 1 927 000 €, mais cela reste incertain tant que les montants de DGF ne sont pas notifiés par l'Etat.

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le produit de la TEOM devrait s'élever à 11 880 000 € en 2025 contre 11 580 000 € inscrits en 2024.

Ce montant contribue, dans un objectif de bonne gestion, à atteindre l'équilibre entre le coût du service de gestion des déchets et les recettes qui lui sont affectées. Objectif d'autant plus important que l'année 2025 préfigure le budget annexe de la gestion des déchets qui sera opérationnel pour l'exercice 2026.

Le produit prévisionnel 2025 est obtenu sans augmentation du taux cible et en appliquant aux bases 2024 d'une part le coefficient de revalorisation de 1,7% et d'autre part une hypothèse de croissance physique de 0,5%.

Parallèlement, le processus d'harmonisation des taux des trois zones de perception actuelles, démarré en 2021, se poursuit afin d'aboutir au taux unique de 9,58% en 2026.

5. Les attributions de compensation négatives

Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences, après évaluation des transferts de charges par la CLECT. En l'absence de nouveau transfert, ils s'établissent à 204 000 € comme en 2024.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	BP 2024	BP 2025
Economie et tourisme	250 000 €	260 000 €
Emploi, formation, insertion	411 200 €	425 600 €
Aménagement urbain et habitat	212 800 €	183 900 €
Cohésion sociale et politique de la ville	381 000 €	325 800 €
Petite enfance	5 207 000 €	5 763 800 €
Jeunesse	105 000 €	95 000 €
Service de téléalarme	880 000 €	910 000 €
Equipements sportifs	138 000 €	131 500 €
Piscines	900 000 €	753 000 €
Transition énergétique et biodiversité	104 000 €	172 500 €
Gestion des déchets	1 970 000 €	1 970 000 €
Maintenance du patrimoine	0 €	0 €
TOTAL	10 559 000 €	10 991 100 €

Les explications sur ces recettes sont données au chapitre 3.3.5 à partir de la page 17, avec la présentation des dépenses par domaines d'activités.

3.3 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 78 314 000 € en 2025 contre 74 871 000 € en 2024.

Elles se décomposent entre les grands postes suivants :

	BP 2024	BP 2025
Les reversements aux communes	15 400 000 €	15 419 000 €
La contribution au FPIC	510 000 €	386 000 €
Les frais financiers	1 410 000 €	1 100 000 €
Les dépenses liées aux ressources humaines	21 700 000 €	22 377 500 €
Les dépenses des domaines d'activités	26 128 000 €	27 583 800 €
Les autres dépenses à caractère général	1 960 000 €	2 253 700 €
Sous-total dépenses réelles	67 108 000 €	69 120 000 €
Les opérations d'ordre	7 763 000 €	9 615 000 €
TOTAL des dépenses	74 871 000 €	78 735 000 €

3.3.1 – LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

L'inscription budgétaire dans cette rubrique est constituée de deux enveloppes distinctes : l'attribution de compensation (AC) d'une part et la dotation de solidarité communautaire (DSC) instaurée en 2022 d'autre part.

Pour rappel, le calcul de l'attribution de compensation est réalisé à partir des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). En l'absence de nouveau transfert de compétence, la commission n'a pas eu à se réunir depuis fin 2023. L'AC 2025 de la commune d'Echalas est toutefois modifiée en application du principe de partage des nouveaux investissements eaux pluviales, déterminé par la CLECT du 19 juin 2018. Enfin, l'attribution de compensation 2025 des communes de l'ex-CCRC évolue aussi compte tenu de l'actualisation du prélèvement visant à régulariser la compensation liée à la réforme de la TH, dont les modalités ont été fixées par la CLECT du 7 décembre 2021. Ces modifications entraînent une très légère augmentation du montant global de l'attribution de compensation, qui atteint 14 919 000 €.

Par ailleurs, les crédits affectés à la dotation de solidarité communautaire sont reconduits à hauteur de 500 000 €.

3.3.2 – LA CONTRIBUTION AU FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

La part intercommunale de la contribution au FPIC en 2025 a été évaluée à 386 000 €, c'est-à-dire au même niveau que le montant notifié en 2024 en l'absence d'éléments d'information complémentaires pour l'année en cours.

3.3.3 – LES FRAIS FINANCIERS

Il s'agit des intérêts de la dette (existante au 1^{er} janvier 2025 et emprunts nouveaux mobilisables en 2025), des ICNE et des frais financiers liés à la ligne de trésorerie de l'agglomération.

Les crédits prévus en 2025 s'élèvent à 1 100 000 € contre 1 410 000 € en 2024, compte tenu du tassement des taux d'intérêt et d'une prévision 2024 trop élevée.

3.3.4 – LES DEPENSES LIEES AUX RESSOURCES HUMAINES

Les dépenses liées au personnel s'élevaient globalement à 22 377 500 € contre 21 700 000 € en 2024.

Elles se décomposent comme suit :

La rémunération du personnel proprement dit (masse salariale)	21 483 400 €
Les autres dépenses centralisées liées au personnel	894 100 €

Pour rappel, **la masse salariale du personnel** comprend la rémunération des agents intervenant au titre du budget principal et des budgets annexes relevant du développement économique et touristique. Depuis 2023, les budgets annexes des transports, de l'eau et de l'assainissement prennent en charge directement la rémunération des agents qui leur sont affectés. La masse salariale progresse de 3,2% en 2025, soit + 656 900 €.

Il convient de préciser que plus de 40% de cette croissance s'explique par l'augmentation de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL, décidée unilatéralement par l'Etat et dont l'impact est estimé à 270 000 € pour l'Agglo par an pendant quatre ans. En dehors de cette mesure, les crédits dédiés à la rémunération du personnel ne progressent que de 1,9%, soit + 386 900 €.

Considérant que les mesures d'attractivité approuvées en 2024 s'appliquent en année pleine en 2025 pour un montant estimé à 900 000 €, on constate que la masse salariale est bien maîtrisée : en optimisant les postes et l'organisation, notamment en matière de remplacements, il est possible d'absorber une grande partie du surcoût lié à la politique d'attractivité. A noter en outre que les recommandations nationales en matière de rémunération du personnel petite enfance, que nous avons décidé de mettre en œuvre, sont en partie financées par la CAF, à hauteur de 191 000 €.

Les « **autres dépenses centralisées liées au personnel** » sont constituées du budget de la formation, sur lequel un effort substantiel est prévu en 2024 (239 000 € contre 97 000 € au BP 2023), des prestations relatives à la politique sociale du personnel (487 000 €) et de dépenses diverses pour 147 500 € (essentiellement la médecine du travail et les frais d'annonce et d'insertion liés aux recrutements).

3.3.5 – LES DEPENSES DES DOMAINES D’ACTIVITES

Il s’agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d’ordre :

	BP 2024	BP 2025
Economie, tourisme, Jazz à Vienne	2 250 800 €	2 266 600 €
Subventions d’équilibre à l’immobilier d’entreprises et zones éco	238 000 €	242 700 €
Subvention d’équilibre à la base de loisirs de Condrieu	77 000 €	34 000 €
Subvention d’équilibre au budget des transports	1 000 000 €	2 500 000 €
Emploi, formation, insertion	624 300 €	609 400 €
Aménagement du territoire	376 600 €	380 700 €
Politique de l’habitat	659 000 €	638 000 €
Cohésion sociale et politique de la ville	555 600 €	580 200 €
Petite enfance	1 411 000 €	1 445 600 €
Jeunesse et maison des services de Condrieu	89 300 €	66 100 €
Service de téléalarme	203 000 €	241 200 €
Politiques territoriales	32 500 €	18 500 €
Voirie communautaire	1 862 800 €	1 853 100 €
Eaux pluviales et rivières	810 000 €	867 500 €
Equipements sportifs	552 100 €	453 800 €
Piscines	1 468 700 €	1 097 300 €
Gestion des déchets	10 002 200 €	10 119 100 €
Transition énergétique et biodiversité	415 000 €	398 000 €
Maintenance du patrimoine et moyens techniques	515 100 €	460 000 €
Soutien aux évènements intercommunaux	60 000 €	67 000 €
Fourrière animale	75 000 €	75 000 €
Contribution au service incendie	2 850 000 €	3 170 000 €
TOTAL	26 128 000 €	27 583 800 €

PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 PAR DOMAINES D'ACTIVITES

Dans cette présentation détaillée comme dans le tableau ci-dessus, il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

L'ECONOMIE, LE TOURISME, JAZZ A VIENNE

Les dotations proposées pour cet ensemble s'élèvent à 2 266 600 € (contre 2 250 800 € en 2024).

Elles se décomposent comme suit :

- Développement économique341 600 €
- Développement touristique1 258 000 €
- Soutien à Jazz à Vienne667 000 €

S'agissant du développement économique, on trouve ici les cotisations à diverses structures qui participent au soutien à la création, à l'implantation et au développement des entreprises (174 900 €), en hausse cette année avec l'évènement « Carrefour des talents » et la convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Les autres composantes de cette enveloppe sont les actions de soutien au développement du commerce (97 000 €) avec une hausse des crédits liée à la charte de logistique urbaine, la Lettre économique (2 000 €), ainsi que les charges de gestion de l'espace Saint Germain (3 000 €) et de fonctionnement du service (2 500 €). Une subvention de 10 000 € est prévue en recette au titre du programme spécifique d'accompagnement des entrepreneurs appelé « accélérateur », mis en place par la pépinière Ariane avec le soutien de BPI France.

Dans le secteur de l'agriculture, sont prévus le partenariat avec la Chambre d'Agriculture pour le poste d'animation territoriale (27 000 €), les subventions aux organismes de soutien à la profession agricole (15 700 €) et la poursuite de la mission relative au foncier en friche ou non exploité confiée à la SAFER (5 000 €). De nouveaux crédits sont inscrits afin de mettre en place un système de suivi et d'alerte météo local en partage avec les agriculteurs, les communes volontaires et Cybèle Production (6 500 €). Enfin, l'enveloppe agriculture comprend désormais les actions de lutte contre l'ambrosie (8 000 €) précédemment fléchées dans le service environnement.

Dans le domaine du tourisme, la mise en œuvre du schéma de développement touristique se poursuit. Une subvention de 980 000 € est prévue pour l'Office de tourisme, en tant qu'acteur majeur de ce schéma. L'Agglo inscrit également deux subventions de 10 000 € chacune pour le trail de la Côte-Rôtie à Ampuis et Vienne Historique.

A cela s'ajoutent le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme (227 000 €) et de la part additionnelle aux départements (23 000 €), ainsi que des moyens pour la gestion de la taxe de séjour et le contrôle de gestion de l'OT (8 000 €).

Concernant Jazz à Vienne, l'essentiel concerne la subvention de Vienne Condrieu Agglomération au nouvel EPCC Cybèle Production (662 000 €, montant inchangé), à laquelle s'ajoute un crédit pour le contrôle de gestion (5 000 €).

Les recettes s'élèvent à 250 000 €. Il s'agit du produit estimé de la taxe de séjour, qui est reversé à l'Office de tourisme et aux départements comme indiqué ci-dessus.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les dotations s'élèvent à 363 600 € (contre 376 600 € en 2024).

Avec les thématiques suivantes :

- Planification urbaine25 700 €
- Participations à des structures extérieures de planification316 000 €
- Charges de gestion des réserves foncières.....9 800 €
- Moyens d'exploitation du SIG12 100 €

La planification urbaine comprend les honoraires de l'architecte conseil de l'Isère (24 000 €) et la cotisation aux CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de l'Isère et du Rhône.

Concernant **les structures extérieures de planification**, les crédits portent sur la participation au SCOT des Rives du Rhône (226 400 €) et à son réseau de veille écologique Rives Nature (5 000 €). Le montant comprend également les cotisations à l'Agence d'Urbanisme de Lyon (5 000 €), à l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (5 000 €), à la SAFER (3 600 €) et l'adhésion au Parc naturel régional du Pilat (36 000 €). A cela s'ajoute une subvention de 35 000 € au titre du programme partenarial d'études avec l'Agence d'Urbanisme.

Les charges de gestion des réserves foncières portent sur les taxes foncières (5 000 €), les interventions de maintenance (4 500 €) et les fluides (300 €).

En ce qui concerne **le système d'information géographique (SIG)**, l'essentiel des crédits est affecté à l'adhésion au Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG).

Les recettes s'élèvent à 33 000 €. Elles sont constituées de la subvention du département de l'Isère sur les honoraires de l'architecte conseil (3 000 €) et des redevances d'occupation du domaine public (30 000 €), qui incluent cette année le loyer pour l'utilisation d'une partie du parking du stade nautique.

LES POLITIQUES TERRITORIALES

L'enveloppe budgétaire de cette thématique est de 18 500 € (contre 32 500 € en 2024).

Avec la ventilation suivante :

- Moyens pour le Conseil de développement.....9 500 €
- Mission concertation / évaluation.....4 000 €
- Moyens des services du PSDT.....5 000 €

Outre les frais généraux du pôle stratégie et développement territorial, qui ont été réduits de près de la moitié cette année au vu du réalisé 2024, cette thématique traduit les engagements de l'Agglo au titre de la participation citoyenne et de l'évaluation des politiques publiques, via notamment les crédits alloués au travail du Conseil de développement. Dans ce domaine aussi, la prévision budgétaire a été ajustée au réalisé 2024, sans toutefois mettre en cause les projets pour 2025.

LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Les dotations s'élèvent à 638 000 € (contre 659 000 € en 2024).

Avec les thématiques suivantes :

- Politique intercommunale de l'habitat41 000 €
- Suivi animation de l'OPAH-RU cœur de ville.....80 000 €
- Conventonnement pacte territorial (économies d'énergie et
amélioration de l'habitat)106 000 €
- Exploitation des aires d'accueil des gens du voyage.....411 000 €

Les crédits prévus en matière de politique intercommunale de l'habitat correspondent pour l'essentiel à la subvention versée à l'association RIVHAJ qui s'occupe du logement des jeunes (30 000 €). Ils incluent également la cotisation à l'ADIL (10 000 €) et des frais d'insertion pour la publication de nouveaux marchés (1 000 €).

Les recettes s'élèvent à 133 000 €. Elles correspondent aux subventions attendues d'une part sur les études pré-opérationnelles de l'OPAH intercommunale réalisées en 2024 (ANAH : 10 000 €), d'autre part sur l'ingénierie des plans de prévention des risques technologiques (ANAH : 30 000 €) et enfin sur le pacte territorial (ANAH : 48 000 €). Elles incluent également l'allocation logement temporaire gens du voyage (45 000 €).

LA COHESION SOCIALE ET LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les dotations s'élèvent à 580 200 € (contre 555 600 € en 2024).

Avec les thématiques suivantes :

- Contrat de ville	335 000 €
- Réussite éducative	110 500 €
- Prévention / sécurité.....	78 000 €
- Mise en œuvre du plan local de santé et lutte contre les espèces invasives ...	23 000 €
- Relais Oxyjeunes.....	12 000 €
- Animation du programme de renouvellement urbain Vallée de Gère	7 000 €
- Autres dépenses.....	14 700 €

Concernant le contrat de ville, l'enveloppe budgétaire porte sur les actions (280 000 €) et sur l'aide à l'ingénierie locale pour les communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque (55 000 €).

Le budget alloué au programme de réussite éducative finance les parcours individuels d'accompagnement proposés aux enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Au titre de la prévention et de la sécurité, sont inscrites les subventions à l'association France Victimes 38 APRESS (40 000 €). Depuis 2020, cette dernière bénéficie d'une subvention supplémentaire de 38 000 € pour le financement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie, comprenant la participation propre de l'Agglo (15 000 €) et celle des communes (23 000 €).

La mise en œuvre du plan local de santé (7 000 €) s'accompagne de crédits destinés à financer la lutte contre les insectes invasifs (16 000 €) auparavant inscrits au titre de la biodiversité.

Les autres dépenses se composent des subventions aux collèges publics (11 000 €) destinées à financer des actions en direction des familles en difficulté financière et à leur faciliter l'accès aux projets mis en place par les établissements, auxquelles s'ajoutent la cotisation au centre de ressources Labo Cités (3 000 €) et les frais généraux du service qui ont été divisés par trois (700 €).

Les recettes s'élèvent à 325 800 €. Elles comprennent les financements de la réussite éducative (Etat 174 000 € et CAF 4 500 €), de la politique de santé (Etat 30 000 €, ARS 37 300 € et département de l'Isère 1 500 €) et du relais Oxyjeunes (CAF 16 000 € et Etat 5 000 €). Elles incluent également la participation des communes et du CCAS de Vienne au poste d'intervenant social (23 000 €), ainsi que les financements de l'Agence nationale de rénovation urbaine attendus dans le cadre du programme NPNRU (14 500 €). S'ajoutent à cela les subventions de l'Etat sur les postes de prévention sécurité (10 000 €) et de direction politique de la ville (10 000 €).

L'EMPLOI, LA FORMATION, L'INSERTION

Les dotations s'élèvent à 609 400 € (contre 624 300 € en 2024).

Avec trois thématiques :

- Emploi / formation196 900 €
- Insertion des publics en difficulté408 500 €
- CitésLab4 000 €

Sur l'emploi / formation, les crédits inscrits portent sur :

- les cotisations aux Missions Locales (Isère Rhodanienne : 125 000 € et Rhône Sud : 30 000 €),
- le soutien à l'Ecole de la 2^{ème} Chance (30 000 €),
- l'insertion par l'activité économique (5 000 €),
- diverses cotisations et dépenses de gestion (6 900 €).

S'agissant de l'insertion des publics en difficulté, il s'agit :

- du marché des référents de parcours du PLIE (315 000 €),
- des actions du PLIE (85 000 €),
- des moyens logiciels et autres dépenses de gestion (8 500 €).

CitésLab est un dispositif ayant vocation à accompagner la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la ville.

Les recettes de fonctionnement de ce domaine d'intervention s'élèvent à 425 600 €. Elles portent essentiellement sur le PLIE et ses actions, en provenance du Fonds Social Européen (225 000 €), des départements de l'Isère et du Rhône (96 000 €) et de l'Etat (27 000 €). Les autres financements attendus concernent CitésLab et sont apportés par l'Etat, BPI France et le Fonds Social Européen (77 600 €).

LE SERVICE JEUNESSE

Depuis 2020, la compétence jeunesse est restituée aux communes de l'ex-CCRC. Néanmoins, un service commun « Animation et information jeunesse » porté par Vienne Condrieu Agglomération a été créé pour mettre en œuvre cette compétence. Les crédits consacrés à ce service figurent donc au budget principal de l'Agglo.

Ainsi, les crédits directs de fonctionnement hors personnel dédiés à l'activité du service commun animation et information jeunesse s'élèvent à 66 100 €.

Le budget consolidé de ce service commun, incluant l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses de personnel et les dépenses ventilées, ainsi que l'ensemble des recettes du service, est détaillé dans une annexe en pages 59, 60 et 61 du présent document.

LA PETITE ENFANCE

Les dépenses de fonctionnement hors personnel de ce secteur sont de 1 445 600 € (contre 1 411 000 € en 2024).

Avec les thématiques suivantes :

- Fonctionnement des structures d'accueil.....1 098 250 €
- Dépenses centralisées.....98 650 €
- Ludothèques.....248 700 €

Vienne Condrieu Agglomération est gestionnaire en direct de 16 établissements d'accueil de jeunes enfants, de 9 relais petite enfance et d'1 lieu d'accueil parents-enfants multisite. Avec une hausse de 1,3% seulement, le budget de fonctionnement des structures s'avère maîtrisé au regard de l'inflation de 1,4% prévue dans la loi de finances 2025.

Les dépenses centralisées regroupent les honoraires pour l'analyse de la pratique et les projets transversaux, les frais d'étude pour le renouvellement du schéma directeur et diverses fournitures et prestations incluant les vêtements de travail pour l'ensemble des agents de la petite enfance. Elles sont complétées en 2025 par une enveloppe de 20 000 € permettant de faire appel à l'intérim en dernier recours en cas d'impossibilité temporaire de remplacer un départ ou un arrêt.

En ce qui concerne **les ludothèques**, les crédits inscrits financent les structures de Vienne (ludothèque de centre-ville et ludothèques mobiles) et de Pont-Evêque.

Les recettes de fonctionnement de la petite enfance s'élèvent à 5 763 800 € en 2025 avec la ventilation suivante :

- Participation des usagers.....1 129 500 €
- Participations de la CAF (CTG)4 449 700 €
- Financement CAF sur Contrat Enfance Jeunesse121 500 €
- Subventions du Département pour le fonctionnement des relais.....63 100 €

Ces recettes sont en hausse par rapport à la prévision au BP 2024, grâce notamment aux financements de la CAF dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG). La revalorisation de la prestation de service unique et le bonus attractivité lié à la revalorisation des rémunérations expliquent l'essentiel de cette évolution.

LE SERVICE DE TELEALARME

Les crédits de fonctionnement hors personnel sont de 241 200 € (contre 203 000 € en 2024).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du service (26 200 €), de la convention avec le SDIS pour le traitement des appels et de la convention pour l'exploitation du système informatique (215 000 € pour les deux conventions).

A ces dépenses directes s'ajoutent les charges du personnel affecté à la maintenance des équipements auprès des abonnés.

L'ensemble de ces coûts est équilibré par les redevances acquittées par les abonnés (910 000 €).

LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Les dotations de fonctionnement dédiées à la voirie sont de 1 853 100 € (contre 1 862 800 € en 2024).

Avec les thématiques suivantes :

- Interventions directes de l'agglo sur la voirie565 500 €
- Conventions de gestion avec les communes.....1 033 000 €
- Dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques128 960 €
- Autres dépenses de gestion (espaces extérieurs, etc.)27 160 €
- Gestion des ateliers de Pont-Evêque.....98 480 €

Pour **les interventions directes** de l'Agglo sur la voirie, nous avons les travaux d'entretien proprement dit (312 500 €), l'élimination des déchets de voirie (175 000 €), l'entretien des pistes cyclables et des sentiers (73 000 €) et diverses dépenses de gestion (5 000 €).

Les conventions de gestion avec les communes correspondent à la surveillance de l'état du réseau et aux travaux d'entretien des voies publiques effectués par les communes avec leurs propres moyens humains et matériels au profit de Vienne Condrieu Agglomération. Les travaux portent dans tous les cas sur le rebouchage des nids de poule et, selon les communes, sur le fauchage, l'entretien des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, la pose des panneaux de signalisation, etc. Les crédits affectés à ces conventions sont reconduits au même niveau qu'en 2024.

Les dépenses de gestion et d'entretien des zones économiques et des espaces extérieurs communautaires sont quant à elles ajustées à la baisse au vu du réalisé des années précédentes et de la modération des coûts de l'énergie.

Les **ateliers de Pont-Evêque** étant affectés au service voirie, les dépenses de gestion afférentes sont désormais intégrées au budget correspondant. Les crédits inscrits sont affectés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments, aux fluides et à l'ensemble des équipements nécessaires à l'exploitation du service.

LES EAUX PLUVIALES ET LES RIVIERES

Les dotations sont de 867 500 € (contre 810 000 € en 2024).

Avec deux volets :

- Les eaux pluviales193 500 €
- Les rivières674 000 €

S'agissant des eaux pluviales, la contribution du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales sur les réseaux unitaires est de 130 000 €. La part de cette contribution en lien avec le drainage de la nappe phréatique à Vienne (150 000 €) ne figure plus au budget compte tenu de la nouvelle convention passée avec la CNR. A cela s'ajoute la participation de 35 000 € au SYSEG, syndicat des eaux auquel Vienne Condrieu Agglomération adhère pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echalas et St-Romain-en-Gier, augmentée cette année d'une contribution exceptionnelle de 18 500 € pour la constitution du fonds de roulement du syndicat. Enfin, une dotation de 7 000 €, revue à la baisse au regard du réalisé des années précédentes, est inscrite pour l'entretien des réseaux séparatifs.

Sur les rivières, l'élément marquant en 2025 est la hausse de la contribution au syndicat de rivières SIRRA compte tenu de la prospective financière réalisée par le syndicat (639 000 € contre 445 000 € en 2024). La contribution au syndicat du Gier Rhodanien reste inchangée pour le moment (15 000 €) et la provision pour les travaux d'entretien est ajustée à la baisse au regard du réalisé des années précédentes (20 000 €).

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS (gymnases et terrains de sport)

Les dépenses de fonctionnement des équipements sportifs, hors personnel, s'élèvent à 453 800 € (contre 552 100 € en 2024).

Elles concernent **les charges** d'eau, d'électricité, de fuel, de gaz, de maintenance et diverses charges de gestion des 3 stades, des 6 gymnases, de la halle sportive, du stand de tir, du boulodrome et du ponton de l'île Barlet, pour un montant de 412 300 €. Le tassement du prix de l'énergie et les résultats obtenus dans le cadre du plan de sobriété énergétique des bâtiments sportifs permettent de limiter leur coût d'exploitation.

A cela s'ajoutent **des participations** versées pour l'utilisation du gymnase de Vienne par le collège Ponsard (25 000 €) et les dépenses de gestion du service qui ont été presque divisées par deux (16 500 €).

Les recettes s'élèvent à 131 500 €. Il s'agit principalement de la participation de la région et des départements pour l'utilisation des gymnases par les scolaires.

LES PISCINES

Les dépenses de fonctionnement des piscines, hors personnel, s'élèvent à 1 097 300 € (contre 1 468 700 € en 2024).

Avec la ventilation suivante :

- Stade nautique de St Romain en Gal.....586 150 €
- Piscine d'Eyzin-Pinet.....78 250 €
- Piscine de Villette de Vienne.....185 050 €
- Piscine de Loire sur Rhône.....247 850 €

Les dépenses d'exploitation des piscines portent sur les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, le gardiennage, la maintenance et diverses autres dépenses de gestion. Elles incluent depuis 2022 les équipements de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne. La modération des prix de l'énergie, les mesures de sobriété énergétique et le raccordement de la piscine de Loire sur Rhône au réseau de chaleur mis en œuvre par le SYDER permettent de limiter sensiblement les coûts d'exploitation.

Les recettes des piscines s'élèvent à 753 000 €. Elles sont constituées pour l'essentiel du produit des entrées (527 000 €) et des participations des communes extérieures à l'utilisation des établissements de Loire sur Rhône (Grigny sur Rhône – 127 000 €) et de Villette de Vienne (St Just Chaleyssin – 57 000 €). Elles sont ajustées au regard du réalisé 2024.

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA BIODIVERSITE

Les dotations de cette thématique s'élèvent à 398 000 € (contre 415 000 € en 2024).

Avec la ventilation suivante :

- Plan climat air énergie territorial (PCAET).....280 500 €
- Qualité de l'air49 000 €
- Soutien à la biodiversité25 000 €
- Chartes forestières34 500 €
- Programme économie circulaire9 000 €

L'enveloppe dédiée aux actions du **plan climat air énergie territorial (PCAET)** permet de maintenir l'impulsion donnée par l'Agglo dans le domaine de la transition énergétique. Les actions engagées sont poursuivies avec notamment l'accompagnement à la rénovation énergétique (185 000 € pour la convention tripartite espace énergie), la démarche de labellisation « Territoire engagé pour la transition énergétique » (35 000 €), les missions du deuxième contrat « Territoire à énergie positive » (15 500 €), une enveloppe d'études sur les réseaux de chaleur (20 000 €), ainsi que la mobilisation en faveur des énergies renouvelables, notamment le solaire (16 000 €).

Au titre de la **qualité de l'air**, le budget alloué finance essentiellement la surveillance via la cotisation à Air Rhône-Alpes (17 000 €) et la gestion de la prime air bois, visant à limiter les émissions de particules en aidant au remplacement des foyers bois non conformes (29 000 €).

Le soutien à la **biodiversité** se traduit par une subvention versée au Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre (CONIB).

Enfin, les crédits dédiés à l'**économie circulaire** (9 000 €) financent l'accompagnement des communes à la gestion différenciée des espaces verts et l'accompagnement pour l'achat durable sur certains marchés prioritaires de l'Agglomération.

Ces politiques sont en partie financées par des **recettes** en hausse qui s'élèvent au total à 172 500 €, contre 104 000 € en 2024. Elles comprennent les aides dans le cadre du Pacte territorial fléché sur le financement de l'espace énergie et rénovation de l'habitat, ainsi que les aides de l'ADEME dans le cadre de TEPOS 2 et sur la gestion du dispositif de soutien au remplacement des foyers bois non conformes.

LA GESTION DES DECHETS

Les dotations de fonctionnement pour la gestion des déchets s'élèvent, hors dépenses de personnel, à 10 119 100 € (contre 10 002 200 € en 2024) avec la ventilation suivante :

- Marchés de collecte des ordures ménagères.....	1 490 000 €
- Transfert et traitement des ordures ménagères.....	3 375 000 €
- Marchés de collecte en porte à porte emballages et papier	255 000 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire emballages et papier ...	417 000 €
- Tri des emballages et du papier	868 500 €
- Gestion et collecte des points d'apport volontaire du verre	155 000 €
- Collecte des marchés forains de Vienne	83 000 €
- Tri et conditionnement des cartons des professionnels	5 000 €
- Collecte et traitement des restes alimentaires	169 700 €
- Gestion des déchèteries	2 636 300 €
- Entretien des bacs et points d'apport volontaire.....	164 600 €
- Gestion des véhicules de collecte en régie.....	331 500 €
- Post exploitation du centre d'enfouissement technique	113 000 €
- Prévention des déchets	45 000 €
- Dépenses diverses de gestion	10 500 €

Dans ce domaine, l'évolution des dépenses (+ 1,2%) reste modérée pour la deuxième année consécutive. Cette augmentation, inférieure à l'inflation prévue dans la loi de finances 2025 (1,4%), est contenue grâce au travail mené sur la réduction des déchets et l'optimisation de la collecte en régie.

Ainsi, l'augmentation attendue des prix des marchés de collecte, transfert et traitement des ordures ménagères devrait être en partie compensée par la diminution des tonnages des ordures résiduelles liée au développement du compostage de proximité et à la mise en place de la collecte séparée des restes alimentaires. Il convient malgré tout de prévoir un surcoût de 208 300 € (+ 4,5%). En revanche, il est possible de prévoir une diminution du coût des déchèteries à hauteur de 190 700 € (- 6,7%), grâce à la suppression de l'accueil des professionnels permise par l'ouverture de la déchèterie qui leur est dédiée.

Les marchés de collecte et de tri des emballages et papiers cumulent quant à eux une hypothèse d'augmentation des tonnages et des prix, ce qui nécessite d'inscrire 91 500 € de crédits supplémentaires (+ 6,4%).

Par ailleurs, la collecte en régie des restes alimentaires permet de limiter le budget de cette prestation à 169 700 € contre 178 000 € en 2024, en s'appuyant sur l'optimisation des tournées des agents et des véhicules communautaires.

Les recettes d'exploitation de la gestion des déchets (hors fiscalité) s'élèvent à 1 970 000 €, comme en 2024, avec la décomposition suivante :

- Redevances spéciales400 000 €
- Revente des matériaux.....500 000 €
- Participations des éco-organismes.....1 000 000 €
- Aide ADEME biodéchets70 000 €

En 2025, les recettes redevances spéciales acquittées par les gros producteurs de déchets sont stables compte tenu du maintien des tarifs, mais il n'y a plus de recette sur les ventes de tickets de déchèterie aux professionnels, à la suite de l'ouverture de l'équipement qui leur est dédié. En revanche, il est prévu de percevoir une aide de l'ADEME sur le déploiement de la collecte des biodéchets. Les produits attendus sur la reprise des matériaux et les participations des éco-organismes sont maintenus au même niveau.

Le budget global de la gestion des déchets et son financement sont explicités dans la présentation annexée pages 57 et 58 du présent rapport.

LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET LES MOYENS TECHNIQUES

Les dépenses de fonctionnement de cette thématique s'élèvent à 460 000 € (contre 515 100 € en 2024).

Avec la ventilation suivante :

- Maintenance et gestion des bâtiments administratifs et techniques.....201 400 €
- Gestion du parc de véhicules.....246 100 €
- Moyens généraux du pôle technique et commande publique12 500 €

Dans la maintenance des bâtiments, on trouve à la fois les consommations d'énergie et l'entretien. Ces dépenses sont en diminution par rapport à 2024, compte tenu de la baisse des coûts de l'énergie.

Dans la gestion du parc des véhicules, on trouve le carburant et l'entretien des véhicules légers, utilitaires et techniques. Les crédits prévus à ce titre sont ajustés à la hausse (+ 20 000 €) au regard des dépenses réalisées en 2024.

Les moyens généraux sont constitués essentiellement des frais d'annonce des marchés transversaux passés par le service de la commande publique. L'accompagnement à l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde ayant été réalisé, il n'y a pas lieu de reconduire la dépense cette année.

LE SOUTIEN AUX EVENEMENTS INTERCOMMUNAUX

La dotation pour cette thématique est de 67 000 € (60 000 € en 2024).

Dans les manifestations de rayonnement communautaire, on trouve essentiellement le Festival de l'Humour, Ciné Eté et la course de l'Ecureuil. Le budget 2025 est ajusté principalement en prévision d'une hausse du nombre de spectateurs pour Ciné Eté, qui retrouve petit à petit sa jauge d'avant la crise sanitaire.

LE FINANCEMENT DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le financement des fourrières animales est de 75 000 € (idem en 2024) au titre de la convention avec la SPA de Brignais.

Pour mémoire, le coût par habitant dans le cadre de la convention avec la SPA est de 0,80 € depuis 2020.

LA CONTRIBUTION AUX SERVICES INCENDIE

Elle s'élèvera à 3 170 000 € (contre 2 850 000 € prévus en 2024) dont :

- SDIS Isère2 806 350 €
- SDMIS Rhône363 650 €

Pour 2025, les montants à verser aux services d'incendie et de secours sont connus, ce qui n'était pas le cas au moment de la préparation budgétaire 2024. L'augmentation par rapport au réalisé 2024 s'établit en réalité à 28 000 €.

3.3.6 – LES AUTRES DEPENSES CENTRALISEES A CARACTERE GENERAL

Ces dépenses s'élèvent à 1 853 700 € (contre 1 960 000 € en 2024).

On trouve ici :

- L'administration générale et les autres dépenses centralisées443 000 €
- L'assemblée communautaire408 000 €
- La communication411 600 €
- L'informatique et le système d'information.....591 100 €

Les dépenses d'administration générale sont en croissance par rapport à l'an dernier (+ 34 600 €). Celle-ci s'explique en très grande partie par le coût prévisionnel des assurances, qui passe de 233 900 € à 265 900 €. Les autres charges centralisées (affranchissement, fournitures, réceptions, études, honoraires, impressions, etc.) évoluent beaucoup plus modérément. Elles atteignent au total 177 100 €, contre 174 500 € au BP 2024.

Le budget de l'assemblée communautaire concerne les indemnités des élus (ainsi que les cotisations patronales afférentes) et des dépenses diverses (missions, formation, soutien à l'amicale des élus). Il est ajusté au regard du réalisé 2024 (- 23 000 €).

Le budget de la communication est maîtrisé au regard de la prévision 2024. Le volet de la communication institutionnelle, qui comprend le magazine Agglomag, l'édition des rapports d'activités et divers supports ou événements d'ordre institutionnel, est fixé à 202 400 € contre 230 000 €. Le volet de la communication des services, lié aux actions dans les différents domaines de compétence de Vienne Condrieu Agglomération, s'établit à 209 200 € contre 270 000 €.

Dans les deux cas, les inscriptions budgétaires restent toutefois supérieures aux dépenses réalisées en 2024. Il convient en effet, au niveau de la communication institutionnelle, de tenir compte des nouveaux marchés d'impression et de distribution de l'Agglomag dont les prix ont augmenté. En ce qui concerne la communication des services, le budget 2025 prévoit des actions nouvelles ou en déploiement : organisation du Carrefour des talents, plan de communication sur le Pacte territorial (sensibilisation et conseil en matière d'économies d'énergie et de rénovation de l'habitat), organisation d'un temps fort supplémentaire avec les internes, déploiement des actions de santé auprès des agents, élaboration de documents à destination des parents pour la petite enfance et d'une communication autour du LAEP Bulles de partage, ou encore renouvellement des documents de la téléalarme.

Le budget de fonctionnement de l'informatique est lui aussi maîtrisé, avec 591 100 € de crédits inscrits (contre 620 000 € en 2024), grâce à des économies sur les frais de télécommunications et à des ajustements plus précis par rapport au réalisé 2024.

LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

4 - Les transports et déplacements

5 - L'immobilier d'entreprises

6 - Les zones économiques

7 - La base de loisirs de Condrieu

8 - L'assainissement

9 – L'eau potable

4 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des transports se présente synthétiquement comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement mobilité	5 740 000 €	• Financement DSP transports urbains, interurbains et scolaires	11 840 630 €
• Financement transports scolaires	6 157 000 €	• Entretien réseau et billettique transports urbains	129 000 €
• Recettes modes doux de déplacement	35 000 €	• Transports scolaires (hors DSP)	234 100 €
• Recettes d'exploitation diverses	53 000 €	• Autres charges d'exploitation	433 000 €
• Subventions équilibre du budget principal	2 500 000 €	• Modes doux de déplacement	160 300 €
		• Intermodalité des transports	97 000 €
		• Fonctionnement du service	520 100 €
		• Frais financiers	79 999,64 €
S/Total recettes réelles.....	14 485 000 €	S/Total dépenses réelles.....	13 493 629,64 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	110 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	950 000 €
• Résultat antérieur reporté		• Résultat antérieur reporté	151 370,36 €
TOTAL RECETTES.....	14 595 000 €	TOTAL DEPENSES.....	14 595 000 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Ce budget est financé par :

- le produit du versement transport acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés,
- la participation de la région Auvergne Rhône-Alpes issue des conventions passées initialement avec les départements de l'Isère et du Rhône, ainsi que la DGD de l'Etat, pour le financement des transports scolaires,
- diverses recettes diverses d'exploitation,
- la subvention d'équilibre du budget principal.

Les prévisions 2025 se caractérisent par une augmentation des dépenses réelles de 632 000 € (+ 4,9%), dont près de 349 000 € imputables à la DSP. Outre les effets de l'indexation contractuelle, les crédits de la DSP incluent une expérimentation innovante de cars rétrofités roulant à l'hydrogène, qui seront mis en service en juin prochain sur la ligne 134. Le développement des transports scolaires nécessite un supplément de 108 000 € : mise en place pour le primaire à Tupin et Semons, actualisation de la convention avec Chasse sur Rhône et régularisation de la compensation tarifaire du tronçon SNCF Vienne – Chasse sur Rhône notamment. Les charges relatives au gaz naturel contribuent également à la hausse des dépenses (+ 224 000 €), compte tenu de l'évolution estimée du coût de la molécule et de l'augmentation du nombre de bus utilisant ce carburant. Les autres charges sont globalement en légère diminution malgré le succès du covoiturage et la participation à l'enquête ménages déplacements du SYTRAL.

En recettes, il est fait l'hypothèse d'un versement mobilité en faible croissance, eu égard à la tendance constatée en 2024 et au contexte économique peu favorable à l'emploi. Le VM apparaît même en baisse par rapport à la prévision au BP 2024, celle-ci ayant été basée sur une dynamique qui ne s'est pas confirmée. Le financement des transports scolaires doit lui aussi être légèrement minoré par rapport au BP 2024 et l'aide au titre du fonds vert pour le financement du service de covoiturage n'est pas reconduite. Dans ce contexte de raréfaction des ressources alors que l'offre de transport public doit continuer à être développée, la subvention d'équilibre en provenance du budget principal a été actualisée à hauteur de 2 500 000 €.

Grâce à cet effort, l'épargne nette prévisionnelle du budget des transports progresse d'un peu plus de 226 000 € (+ 40%). Elle génère ainsi un autofinancement plus significatif pour l'investissement et permet de limiter le recours à l'emprunt.

5 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'immobilier d'entreprises se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	363 500 €	• Charges de gestion à caractère général	296 000 €
• Produits exceptionnels	0 €	• Charges exceptionnelles	2 500 €
		• Impôts et taxes	30 000 €
• Subvention équilibre du budget principal	211 000 €	• Intérêts de la dette	12 500 €
S/Total recettes réelles.....	574 500 €	S/Total dépenses réelles.....	341 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	30 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	270 000 €
• Op. d'ordre/bail à construction	6 500 €	• Op. d'ordre virement	
TOTAL RECETTES.....	611 000 €	TOTAL DEPENSES.....	611 000 €

Ce budget annexe prend en compte la gestion des bâtiments à vocation économique des sites suivants : espace Saint-Germain à Vienne (bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, pépinière Ariane, site ex-EDF rue Denfert Rochereau, salon de coiffure et restaurant « l'Espace »), site « Clé du Rhône », dit aussi « Logistirail », sur la zone du Trye à Saint-Romain-en-Gal, pavillon du tourisme et maison du festival.

Les dépenses sont constituées des frais d'entretien, de nettoyage et de maintenance, des consommations de fluides, des taxes foncières, des charges de copropriété le cas échéant, etc.

Le budget 2025 se caractérise par sa stabilité, puisqu'il s'équilibre à 611 000 € au lieu de 608 500 € en 2024. La croissance des dépenses réelles (+ 34 000 €) s'explique essentiellement par la taxe d'aménagement à verser au titre des constructions sur le site dit « Logistirail ». La légère baisse des loyers et charges est en partie compensée par un ajustement de la subvention d'équilibre de 199 000 € à 211 000 €.

6 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement des zones économiques se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	543 900 €	• Etudes, travaux et acquisitions foncières	319 000 €
• Subvention équilibre budget principal	31 700 €	• Taxes foncières	31 700 €
S/Total recettes réelles.....	575 600 €	S/Total dépenses réelles.....	350 700 €
• Op. d'ordre entrées de stock	319 000 €	• Op. d'ordre sorties de stock	543 900 €
• Résultat antérieur reporté	372 973,28 €	• Reversement excédent au budget principal	372 973,28 €
TOTAL RECETTES.....	1 267 573,28 €	TOTAL DEPENSES.....	1 267 573,28 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec d'importantes écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Au BP 2025, ce budget prévoit 319 000 € d'études, travaux et acquisitions foncières pour l'aménagement de diverses zones se détaillant comme suit :

- Espace Saint-Germain5 000 €
- Zone du Rocher à Estrablin35 000 €
- Réserve foncière et aménagements279 000 €

L'ensemble est financé par les cessions d'un immeuble à Pont-Evêque et de terrains sur les zones de l'Islo à Chasse sur Rhône et de Leveau à Vienne. Une subvention d'équilibre en provenance du budget principal couvre les dépenses non prises en compte dans les variations de stocks.

7 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de la base de loisirs de Condrieu se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	80 000 €	• Charges de gestion à caractère général	27 000 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	34 000 €	• Intérêts de la dette	10 000 €
S/Total recettes réelles.....	114 000 €	S/Total dépenses réelles.....	37 000 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	34 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	60 000 €
		• Op. d'ordre virement	51 000 €
TOTAL RECETTES.....	148 000 €	TOTAL DEPENSES.....	148 000 €

Ce budget annexe, créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL et à la reprise de la base de loisirs par Vienne Condrieu Agglomération, est géré en délégation de service public.

Les charges de gestion sont constituées principalement d'une provision pour la maintenance du site, de la redevance versée à la CNR, des frais de gardiennage de nuit et de la taxe foncière.

Ces dépenses sont financées par la redevance versée par le titulaire de la DSP, dont le mode de calcul a été revu afin que l'Agglo bénéficie davantage des résultats financiers générés par l'activité. La subvention d'équilibre du budget principal est ramenée au strict nécessaire pour couvrir les amortissements des investissements et le remboursement du capital des emprunts.

8 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'assainissement se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	5 329 000 €	• Charges de gestion à caractère général	2 630 000 €
• Produit redevance assainissement non collectif	80 000 €	• Dépenses de personnel	1 670 600 €
• Produit redevance rejets non domestiques	250 000 €	• Autres charges de gestion courante	465 000 €
• Produit PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif)	747 000 €	• Intérêts de la dette	325 000 €
• Aides Agence de l'eau sur SPANC	20 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	60 000 €
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	130 000 €		
• Vente de gaz (STEP Vienne Sud)	400 000 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette	395 000 €		
• Remboursements de charges	78 000 €		
S/Total recettes réelles.....	7 429 000 €	S/Total dépenses réelles.....	5 150 600 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	620 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 765 000 €
		• Op. d'ordre virement	1 545 330,60 €
• Résultat antérieur reporté	1 411 930,60 €	• Résultat antérieur reporté	
TOTAL RECETTES.....	9 460 930,60 €	TOTAL DEPENSES.....	9 460 930,60 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'assainissement. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Concernant les communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, il est rappelé que le SYSEG exerce la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif en lieu et place de Vienne Condrieu Agglomération. Le SYSEG se finançant uniquement par les redevances perçues auprès des usagers, les dépenses ou recettes correspondant à ces communes n'apparaissent pas dans le budget assainissement.

Le budget de fonctionnement 2025 est maîtrisé, avec des dépenses et des recettes réelles contenues (respectivement – 3,2% et – 1,8%).

Concernant les recettes de fonctionnement, il convient de relever les points suivants :

- En l'absence de modification des tarifs et dans un contexte de stagnation des volumes, les recettes de la redevance d'assainissement collectif restent proches de la prévision de l'année dernière, avec 5 329 000 € contre 5 284 000 € au BP 2024 (+ 45 000 €, soit + 0,8 %). Elles ne font l'objet que d'un ajustement au regard du réalisé 2024.
- Les recettes issues de la vente de biométhane estimées à 400 000 € pour 2025 sont en progression de 60 000 € par rapport au BP 2024. Il s'agit là aussi d'un ajustement au vu du réalisé 2024. Pour rappel, Vienne Condrieu Agglomération bénéficie d'un contrat d'achat de biométhane au tarif réglementé dont les prix de rachat étaient, à la signature, très supérieurs au coût du marché. Ce tarif est revalorisé annuellement.
- Les recettes issues de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont maintenues au même niveau qu'au BP 2024. Leur caractère conjoncturel reflète le manque de dynamisme actuel de la construction de logements neufs.
- Les subventions de fonctionnement versées par l'Agence de l'eau se limitent désormais aux aides relatives à l'assainissement non collectif. En effet, les primes d'épuration (196 000 € perçus en 2024) sont supprimées dans le cadre de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau mise en œuvre en 2025.
- Deux modifications liées à la nouvelle convention avec la CNR relative au drainage de la nappe phréatique à Vienne : la suppression de la contribution eaux pluviales (150 000 €) versée par le budget principal, compensée en partie par une nouvelle recette correspondant au remboursement par la CNR des charges de maintenance des postes de drainage (70 000 €) et la baisse des charges d'électricité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les points suivants sont à remarquer :

- Les charges de gestion à caractère général sont à nouveau en diminution en 2025 (- 88 000 € par rapport au BP 2024). Cette année, cela s'explique principalement par la baisse des coûts d'électricité et de certaines charges d'entretien des réseaux.
- Les charges de personnel sont en baisse de 60 000 €. Elles comprennent les salaires versés directement aux agents travaillant exclusivement pour l'assainissement et le remboursement d'une partie des salaires pris en charge par le budget de l'eau pour les agents travaillant à la fois pour l'eau et l'assainissement. La diminution prévue en 2025 n'est pas due à une baisse des effectifs. Elle s'explique essentiellement par une prévision budgétaire surestimée en 2024.
- Les charges financières sont en diminution de 14 000 €. En effet, en l'absence de nouvel emprunt depuis 2022, le budget de l'assainissement est sur une trajectoire de désendettement.

9 - LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Conformément aux orientations budgétaires, le budget de fonctionnement de l'eau potable se présente comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes d'eau aux abonnés	4 792 000 €	• Charges de gestion à caractère général	1 430 350 €
• Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités	340 000 €	• Dépenses de personnel	1 786 900 €
• Autres taxes et redevances	9 000 €	• Autres charges de gestion courante	409 500 €
• Facturation travaux en régie	34 500 €	• Intérêts de la dette	269 300 €
• Redevance prélèvement sur la ressource en eau	40 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	7 000 €
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	238 000 €	• Atténuation de produits	827 000 €
• Redevance pour pollution d'origine domestique	453 000 €	• Reversement redevance assainissement	3 040 000 €
• Remboursements de frais, frais financiers et revenus des immeubles	113 800 €		
• Redevance assainissement collectif	3 040 000 €		
• Remboursement personnel du budget assainissement	653 200 €		
S/Total recettes réelles.....	9 713 500 €	S/Total dépenses réelles.....	7 770 050 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	386 000 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 850 155 €
		• Op. d'ordre virement	1 333 179,03 €
• Résultat antérieur reporté	853 884,03 €		
TOTAL RECETTES.....	10 953 384,03 €	TOTAL DEPENSES.....	10 953 384,03 €

Ce budget annexe porte sur le service industriel et commercial de l'eau potable. A ce titre il s'agit d'un budget annexe à autonomie financière qui est intégralement financé par ses ressources propres. Etant assujetti à la TVA, il est budgété en montants hors taxes.

Il convient de rappeler également que ce budget ne concerne pas les communes pour lesquelles les syndicats suivants exercent directement la compétence eau potable à savoir : syndicat des eaux du Mont du Lyonnais (Longes, Trèves, les Haies, Echaldas, Saint-Romain-en-Gier, Ampuis-haut, Condrieu-haut, Loire-sur-Rhône-haut, Saint-Cyr-sur-le-Rhône-haut) et syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier (Septème et Luzinay).

Le budget 2025 intègre les conséquences de la reprise en régie du secteur de Gerbey qui comprend Reventin-Vaugris et une partie de Chonas l'Amballan, effective depuis le 1^{er} janvier 2025. Celles-ci sont toutefois atténuées par la modération des prix de l'électricité.

Les principales recettes de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les recettes issues des ventes d'eau aux abonnés : ces dernières sont en augmentation de 196 000 € par rapport au budget 2024. Elles intègrent notamment les recettes supplémentaires liées à la reprise en régie du secteur Gerbey.
- Les recettes issues des conventions de vente d'eau à d'autres collectivités : elles sont en nette hausse (+ 140 000 € par rapport au BP 2024), au vu du réalisé sur l'exercice 2024.
- Les recettes issues des travaux réalisés par le service des eaux sur la Ville de Vienne, à Chonas l'Amballan (pour partie) et aux Côtes d'Arey (construction de branchements, extension de réseaux) : elles sont ajustées à la baisse par rapport à 2024 (- 16 500 €), au vu du réalisé au cours de cet exercice, mais elles tiennent compte de l'extension au secteur de Gerbey qui intègre la régie cette année.
- Les redevances pour le financement de l'Agence de l'eau : les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées par les redevances sur la performance des réseaux et sur la consommation d'eau potable, auxquelles s'ajoute la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau. Les recettes associées s'établissent à 731 000 €, mais ne peuvent être comparées au budget 2024 du fait de la réforme.
- La redevance assainissement : elle est en augmentation de 170 000 €, en lien avec la reprise en régie de Gerbey. Cette recette concerne la perception de la redevance assainissement sur le périmètre des communes de Vienne, Chonas l'Amballan (désormais en totalité), les Côtes d'Arey et Reventin-Vaugris, qui sont gérées en régie. En effet, afin de simplifier et d'améliorer le recouvrement des redevances eau potable et assainissement en régie, c'est le budget annexe de l'eau potable qui perçoit les redevances d'assainissement et les reverse ensuite au budget annexe de l'assainissement.
- Le remboursement des charges de personnel par le budget assainissement est en diminution de 32 700 € par rapport au BP 2024, à cause essentiellement d'une erreur de calcul l'année dernière dans la répartition des postes partagés entre les deux budgets. Ainsi qu'indiqué précédemment, le salaire des agents travaillant à la fois pour la compétence eau potable et assainissement (direction, accueil des usagers, relève des compteurs) est intégralement pris en charge par le budget annexe de l'eau potable puis remboursé par le budget de l'assainissement, de telle sorte que cette charge soit neutre comptablement pour ce budget.

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont :

- Les charges à caractère général : ces dernières sont stables par rapport à 2024 (+ 6 850 €), malgré la reprise en régie du secteur Gerbey.
- Les dépenses de personnel : elles aussi sont stables par rapport à 2024 (+ 1 700 €). Il convient cependant de retraiter cette augmentation des dépenses de personnel prises en charge par le budget assainissement. Ce retraitement fait apparaître en réalité une augmentation des charges de personnel à hauteur de 35 300 € par rapport au BP 2024. Cette évolution est liée à l'erreur de calcul évoquée dans le paragraphe sur les recettes.
- Les frais financiers : ils sont en hausse de 52 200 € par rapport à 2024, compte tenu de l'emprunt réalisé fin 2024.
- Les reversements et paiements à l'Agence de l'eau au titre des nouvelles redevances sont estimés à 827 000 €, mais ne peuvent être directement comparés à 2024 du fait de la réforme.
- Le reversement de la redevance assainissement : elle est identique à la recette expliquée ci-dessus.
- Les autres charges de gestion courante : elles sont en baisse de 66 000 € par rapport au BP 2024. Elles regroupent les contributions versées au SMEP pour les communes de Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône (195 000 €), la convention de reversement des admissions en non-valeur à la ville de Vienne (104 000 €), ainsi que les estimations relatives aux admissions en non-valeur et aux dégrèvements (110 500 €).

A noter que ce budget fait l'objet d'un important travail visant d'une part à déterminer finement les capacités de financement des différentes zones de production et d'autre part à préparer les investissements futurs à travers le schéma directeur en cours de lancement. La réflexion doit porter à la fois sur le financement des travaux à réaliser dans chaque zone de production et sur le financement des opérations communes permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, notamment les interconnexions au sein du territoire comme avec les territoires extérieurs.

10 -

L'INVESTISSEMENT

10.1 - L'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Investissements réels, y compris les reports, hors opérations d'ordre, remboursement du capital de la dette et affectation du résultat antérieur

LES INVESTISSEMENTS PAR BUDGETS LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Budgets	Montants
Budget principal	26 560 608 €
Transports et déplacements	6 349 715 €
Immobilier d'entreprises	4 425 693 €
Zones économiques	319 000 €
Base de loisirs de Condrieu	243 684 €
Assainissement	8 907 070 €
Eau potable	5 195 993 €
Parc de stationnement Saint-Germain	0 €
TOTAL dépenses investissement	52 001 763 €

Intitulés	Montants
L'économie et le tourisme	7 668 172 €
L'aménagement et la rénovation urbaine	1 635 281 €
La politique de l'habitat	293 327 €
Les transports et mobilités	6 349 715 €
La voirie communautaire	11 274 099 €
La gestion des déchets	2 476 570 €
La transition énergétique	378 257 €
Le cycle de l'eau (assainissement, eau potable, eaux pluviales et rivières)	16 427 857 €
Les équipements sportifs et les piscines	1 151 270 €
La petite enfance	1 077 497 €
La téléalarme	116 014 €
Les bâtiments et la maintenance du patrimoine	1 923 477 €
L'informatique	1 157 599 €
La communication	72 628 €
TOTAL dépenses investissement	52 001 763 €

10.2 — LES PRIORITES ET POINTS FORTS DE L'INVESTISSEMENT 2025

Conformément aux orientations budgétaires, les prévisions 2025 sont adaptées aux difficultés financières actuelles, avec un volume d'investissement qui a dû être contenu par le décalage dans le temps de certaines opérations, tout en restant d'un niveau élevé pour répondre aux besoins du territoire et maintenir la commande publique en faveur des entreprises. Ainsi dans le budget principal, les dépenses d'équipement prévisionnelles passent 22 541 000 € à 21 107 000 € hors reports. Tous budgets confondus, celles-ci atteignent 39 923 000 € et dépassent de 110 000 € le montant inscrit l'an dernier.

Les grandes priorités et points forts pour 2025 sont les suivants :

Développement des énergies renouvelable et sobriété énergétique :

- Réhabilitation énergétique Antarès : 885 K€
- Réhabilitation et extension archives Pont-Evêque : 820 K€
- Plan de solarisation : 254 K€
- Rénovation éclairage des équipements sportifs : 78 K€

Développement des mobilités :

- Cours Brillier (part Agglo hors participation Vienne) : 4 532 K€
- Participation à l'échangeur Sud : 738 K€
- Extension de la station gaz sur la plateforme de mobilité : 485 K€
- Itinéraires cyclables : 560 K€
- Parking-relais Etcheberry : 658 K€
- Acquisition, équipements et locaux vélos : 319 K€

Acquisition, requalification et aménagement de foncier économique :

- Budget des zones d'activités économiques : 319 K€
- Site Logistirail : 2 176 K€

Requalification et aménagement urbain :

- Participation au NPNRU vallée de la Gère : 957 K€
- PLU intercommunal : 420 K€

Développement touristique :

- Halte fluviale : 2 086 K€

Développement des capacités d'accueil petite enfance en application du schéma directeur :

- Réhabilitation et restructuration de la crèche la Farandole : 486 K€

Développement du numérique :

- Mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les écoles : 507 K€

Développement des actions en faveur de la prévention des déchets :

- Installation de conteneurs enterrés : 903 K€
- Points d'apport volontaire restes alimentaires : 286 K€

Modernisation / extension des équipements du cycle de l'eau et plan de sobriété eau :

- Raccordement du secteur de Saint Jean de Bournay à la STEP Vienne Sud : 3 600 K€
- Nouvelles STEP aux Haies et à Longes : 848 K€
- Réhabilitation de réservoirs d'eau potable à Seyssuel et Chonas l'Amballan : 660 K€
- Schémas directeurs eau / assainissement / eaux pluviales : 660 K€

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION

L'économie et le tourisme 6 348 469 € (contre 6 035 800 € en 2024) + reports = **7 668 172 €**

L'essentiel des inscriptions concerne les opérations suivantes :

- L'aménagement de zones économiques et l'acquisition de terrains319 000 €
- Le maintien à niveau des zones existantes 17 000 € + reports = 18 097 €
- Le soutien au commerce..... 85 000 € + reports = 152 026 €
- L'immobilier d'entreprises 3 462 400 € + reports = 4 425 693 €
- L'extension de la halte fluviale.....2 086 000 €
- Le programme annuel d'aménagement de sites touristique 164 000 € + reports = 342 239 €
- Le renouvellement des équipements de l'office de tourisme15 000 €
- Les équipements de Jazz à Vienne50 000 €
- La base de loisirs de Condrieu 150 069 € + reports = 243 684 €
- Les reports sur opérations terminées16 433 €

L'aménagement et la rénovation urbaine 1 021 000 € (contre 2 192 000 € en 2024) + reports = **1 635 281 €**

Les inscriptions en dépenses concernent les opérations suivantes :

- Le programme de rénovation urbaine Vallée de la Gère (NPNRU) 480 000 € + reports = 704 766 €
- Le programme de rénovation urbaine Vienne Sévenne20 000 €
- Les réserves foncières..... 0 € + reports = 203 900 €
- Les PLU des communes (équilibré en recettes) 93 5000 € + reports = 279 115 €
- Le PLU intercommunal420 000 €
- Le système d'information géographique7 500 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

L'habitat..... 213 000 € (contre 319 000 € en 2024) + reports = **293 327 €**

Les crédits prévus portent sur :

- Les constructions de logements sociaux (participations aux communes au titre du PLH ou de l'ANRU)..... 116 500 € + reports = 118 550 €
- Les opérations de réhabilitation et l'éco prime (aides aux bailleurs sociaux).....31 000 €
- Le soutien à la réhabilitation dans le cadre de l'OPAH et PPRT..... 31 500 € + reports = 52 825 €
- L'aide en faveur du parc public en soutien au PLH..... 8 500 + reports = 53 500 €
- Le programme annuel de travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage 25 500 + reports = 37 452 €

Les transports et mobilités 5 609 000 € (contre 4 843 000 € en 2024) + reports = **6 349 715 €**

Dans ce domaine nous avons :

- Le renouvellement du matériel roulant..... 100 000 € + reports = 519 000 €
- Le démarrage du programme d'acquisition de cars à hydrogène615 000 €
- Le maintien à niveau du réseau (abribus, panneaux, marquages au sol, etc.)..... 117 000 € + reports = 183 856 €
- Le maintien à niveau du système de billettique 32 000 € + reports = 38 799 €
- Le réaménagement du cours Brillier dans le cadre du PDM.....3 110 000 €
- La poursuite de la mise en accessibilité..... 78 000 € + reports = 144 736 €
- La plateforme de mobilité..... 415 000 € + reports = 499 720 €
- La poursuite des études sur la halte ferrée de Reventin-Vaugris..... 25 000 € + reports = 27 025 €
- Le programme annuel intermodalité.....2 000 €
- Le parking relais Etcheberry..... 607 000 € + reports = 657 704 €
- La poursuite du programme d'action en faveur des modes doux..... 285 000 € + reports = 318 626 €
- Le programme annuel de réserves foncières120 000 €
- Le programme annuel d'équipement pour l'exploitation du service 103 000 € + reports = 113 249 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La voirie communautaire et les infrastructures..... 8 636 000 € (contre 7 938 000 € en 2024) + reports = 11 274 099 €

On retrouve ici les opérations suivantes :

- L'enveloppe « conventionnelle » travaux de voirie (y compris fonds de concours des communes et réparations inondations)..... 3 991 000 € + reports = 4 623 129 €
- Les travaux de voirie sur fonds propres..... 1 900 000 € + reports = 3 035 749 €
- Les réfections de voiries dans les zones économiques.....300 000 €
- Les participations aux aménagements de sécurité liés au PDM..... 500 000 € + reports = 1 124 667 €
- La participation à l'échangeur Vienne sud..... 730 000 € + reports = 737 751 €
- Les études et acquisitions pour le contournement de Longes 90 000 € + reports = 102 584 €
- Les études sur l'aménagement de la rue Dr Trénel à Sainte Colombe.....30 000 €
- Les études sur l'aménagement du chemin Durandal à Vienne30 000 €
- Le maintien à niveau des ouvrages d'art communautaires 300 000 € + reports = 371 213 €
- La mise en œuvre du schéma directeur vélo et la maintenance des pistes cyclables.....560 000 €
- La modernisation de l'éclairage public des zones économiques et espaces extérieurs.....25 000 €
- La résorption des points noirs des circuits de collecte des déchets50 000 €
- Le maintien à niveau des équipements et bâtiments techniques 20 000 € + reports = 64 972 €
- Le renouvellement des véhicules et du matériel.....100 000 €
- Les aménagements de sentiers.....10 000 €
- Les reports sur opérations terminées109 034 €

La petite enfance et la téléalarme 951 000 € (contre 965 000 € en 2024) + reports = 1 193 511 €

L'année 2025 comprend les crédits d'investissement suivants :

- Les travaux d'aménagement du site Farandole486 000 €
- Les travaux de confortement sur l'ex-Mam Pipet 80 000 € + reports = 92 596 €
- Les travaux d'aménagement et de maintien à niveau des EAJE existants 150 000 € + reports = 241 471 €
- Les études pour la mise aux normes des établissements, y compris qualité de l'air..... 90 000 € + reports = 117 378 €
- L'étude de faisabilité sur l'EAJE d'Echalas30 000 €
- Les reports sur opérations terminées110 052 €
- Le renouvellement des matériels de téléalarme..... 115 000 € + reports = 116 014 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La gestion des déchets et la transition énergétique 2 284 000 € (contre 3 052 000 € en 2024) + reports = 2 854 827 €

Pour ce domaine nous avons :

- Le maintien à niveau et le renouvellement des matériels de collecte 374 000 € + reports = 474 000 €
- Le renouvellement des bacs..... 191 000 € + reports = 221 130 €
- L'aménagement et la densification du réseau des points d'apport volontaire 128 000 € + reports = 141 497 €
- Les points d'apport volontaire des déchets alimentaires..... 108 000 € + reports = 286 470 €
- Le renouvellement des composteurs..... 43 000 € + reports = 75 484 €
- La poursuite du déploiement des conteneurs enterrés903 000 €
- Le programme de maintien à niveau des déchèteries..... 100 000 € + reports = 207 577 €
- La télésurveillance et le contrôle d'accès des déchèteries 35 000 € + reports = 58 603 €
- Les travaux du quai de transfert de Saint-Alban..... 34 000 € + reports = 83 160 €
- Le programme relatif au CET (post exploitation)..... 21 000 € + reports = 25 649 €
- Le plan de solarisation (photovoltaïque) 228 000 € + reports = 253 882 €
- Le soutien au remplacement des foyers bois non conformes108 000 €
- Les actions du plan climat air énergie territorial 8 500 € + reports = 13 875 €
- Les équipements techniques TEPOS2 500 €

Les équipements sportifs et les piscines 601 000 € (contre 670 500 € en 2024) + reports = 1 151 270 €

On trouve les opérations marquantes suivantes :

- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des gymnases 104 500 € + reports = 127 008 €
- Les travaux de maintien à niveau et les équipements des terrains de sport 0 € + reports = 259 425 €
- Le maintien à niveau du stand de tir 20 000 € + reports = 26 000 €
- La rénovation de l'éclairage des équipements sportifs78 000 €
- Les programmes annuels de travaux dans les établissements nautiques 298 500 € + reports = 549 150 €
- La mise en accessibilité de la piscine de Loire sur Rhône 100 000 € + reports = 111 688 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

Le cycle de l'eau 14 259 600 € (contre 11 284 000 € en 2024) + reports = 16 427 857 €

Les crédits proposés pour 2025 se décomposent comme suit :

Sur le budget annexe assainissement : 8 212 100 € + reports = 8 907 070 €

- Raccordement secteur Saint Jean de Bournay à la STEP Vienne Sud3 600 000 €
- Travaux réseaux d'eaux usées (mises en séparatif, réhabilitations, extensions) 2 390 000 € + reports = 2 480 275 €
- Réhabilitation du cours Brillier 300 000 € + reports = 573 458 €
- Renouvellement de la station d'épuration des Haies.....630 000 €
- Renouvellement de la station d'épuration de Longes (Dizimieux)..... 100 000 € + reports = 118 264 €
- Création d'un poste de relevage et d'un bassin à Eyzin-Pinet.....250 000 €
- Autres créations d'ouvrages 174 500 € + reports = 338 161 €
- Maintien à niveau et renouvellement des équipements..... 447 600 € + reports = 505 611 €
- Schéma directeur320 000 €
- Reports sur opérations terminées91 302 €

Sur le budget annexe eau potable : 3 984 500 € + reports = 5 195 993 €

- Travaux de résorption des fuites sur les réseaux et de maintien à niveau des stations de production 2 448 000 € + reports = 2 565 252 €
- Réhabilitation du cours Brillier 200 000 € + reports = 391 024 €
- Dévoisement échangeur A7 (financé par Vinci Autoroutes)..... 420 000 € + reports = 793 703 €
- Maintien à niveau et renouvellement des équipements et ouvrages..... 616 500 € + reports = 789 346 €
- Schéma directeur300 000 €
- Reports sur opérations terminées356 668 €

Sur le budget principal au titre des eaux pluviales : 1 175 000 € + reports = 1 246 430 €

- Travaux sur les réseaux (y compris contribution au budget assainissement) 722 000 € + reports = 793 430 €
- Réhabilitation du cours Brillier168 000 €
- Remboursement des emprunts du SYSEG245 000 €
- Schéma directeur40 000 €

Sur le budget principal au titre des eaux de ruissellement et des rivières : 888 000 € + reports = 1 078 364 €

- Travaux de protection du territoire contre les risques d'inondation 468 000 € + reports = 658 364 €
- Réhabilitation du cours Brillier290 000 €
- Participation au SYGR.....130 000 €

10.3- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINES D'INTERVENTION (suite)

La maintenance du patrimoine, l'informatique

et la communication..... 2 921 000 € (contre 2 514 000 € en 2024) + reports = **3 153 704 €**

Il s'agit des opérations suivantes :

- La rénovation énergétique d'Antarès et les programmes d'amélioration énergétique.....885 000 €
- La réhabilitation et l'extension du bâtiment des archives.....820 000 €
- Le maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques et de l'aérodrome..... 66 500 € + reports = 76 955 €
- Le contrat de performance énergétique (gymnases) 30 800 € + reports = 65 642 €
- Les aménagements sur le parking du stade nautique50 000 €
- Le maintien à niveau et le renouvellement des équipements techniques..... 1 700 € + reports = 25 880 €
- L'informatique de Vienne Condrieu Agglomération..... 410 000 € + reports = 517 837 €
- La mise en œuvre du schéma directeur numérique dans les écoles507 000 €
- Le programme annuel informatique des écoles 88 000 € + reports = 132 762 €
- Le maintien à niveau des outils de communication
(site internet et banque d'images du territoire)..... 30 000 € + reports = 39 879 €
- La signalétique des équipements communautaires 32 000 € + reports = 32 749 €

10.4- LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La structure de financement de l'investissement se présenterait comme suit pour les différents budgets :

En K€	Budget principal	Transp.	Immo ent.	Zones éco.	Base de loisirs	Assain ^t	Eau potable	TOTAL
Subventions, participations	4 888	2 027	1 209	/	/	1 715	590	10 429
Reports subventions	1 481	/	/	/	/	532	272	2 285
Cessions / Baux à construction	/	270	1 553	/	/	/	/	1 823
FCTVA / Récupération TVA	2 981	914	/	/	/	/	/	3 895
Epargne nette	3 585	575	187	/	/	2 441	2 182	8 970
Avances du budget ppal aux budgets annexes	/	/	/	319	/	/	/	319
Solde avances / remboursements	225	/	/	/	/	/	37	262
Emprunt	9 436	887	518	/	150	2 042	1 938	14 971
Reports emprunts	3 100	/	1 895	/	304	/	/	5 299
Résultat et affectation résultat (001 et 1068)	989	1 676	- 931	/	- 210	2 177	177	3 878
Opérations non ventilées (cautions, arrondis...)	- 124	1	- 5	/	/	/	/	- 128
TOTAL	26 561	6 350	4 426	319	244	8 907	5 196	52 003

Commentaires :

- Pour mémoire, l'emprunt envisagé en 2024 dans le budget principal s'élevait à 14 836 000 €, reports compris et après affectation des résultats. En 2025, la prévision est ramenée à un montant de 12 536 000 €. Sur l'ensemble des budgets, l'emprunt atteint 20 270 000 €, contre 24 611 739 € en 2024. Le recours à l'emprunt finance ainsi 39% des investissements.
- Cette évolution est liée à un montant d'investissement contenu en 2025, mais elle reflète surtout un niveau élevé de subventions sur nos projets : celui-ci progresse de 3,9 M€ par rapport à l'an dernier. En outre, le solde avances / remboursements est supérieur de 1,2 M€ à celui de 2024. En revanche, l'autofinancement lié à l'épargne nette apparaît en retrait (- 1,7 M€), ce qui s'explique par la difficulté croissante à dégager des marges de manœuvre en fonctionnement.
- Il convient de rappeler que la totalité des emprunts inscrits n'est jamais effectivement réalisée. Ainsi l'Agglo a mobilisé 11,7 M€ en 2024 sur l'ensemble des budgets (voir ci-dessous chapitre 11), c'est-à-dire environ la moitié des inscriptions budgétaires.

11 - LA GESTION DE LA DETTE

En 2025, la situation prévisionnelle de l'endettement de Vienne Condrieu Agglomération pourrait être la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immobilier entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable	Total
Encours de la dette au 1/1/2024	39 740 572 €	1 693 582 €	243 667 €	341 223 €	13 854 370 €	5 525 728 €	61 399 141 €
Encours de la dette au 1/1/2025	43 327 933 €	3 073 519 €	197 667 €	268 199 €	12 537 500 €	6 711 815 €	66 116 632 €
Encours à taux fixe 2025	33 445 785 €	2 375 186 €	0 €	268 199 €	11 132 977 €	6 437 904 €	53 660 050 €
Encours à taux variable 2025	9 882 148 €	698 333 €	197 667 €	0 €	1 404 523 €	273 911 €	12 456 582 €
Annuité 2024	5 762 847 €	262 016 €	58 605 €	85 309 €	1 672 543 €	814 350€	8 655 671 €
Annuité 2025 (prévisionnelle)	5 917 000 €	332 000 €	54 000 €	86 000 €	1 558 000 €	933 000 €	8 880 000 €
Taux d'intérêt moyen 2025	2,49%	2,76%	3,93%	3,83%	2,47%	3,45%	

Durée de remboursement = encours / épargne brute	5 ans et 3 mois	3 ans et 8 mois	10 mois	3 ans et 6 mois	3 ans et 5 mois	2 ans et 5 mois	
--	-----------------	-----------------	---------	-----------------	-----------------	-----------------	--

Commentaires :

- En 2024, l'Agglo a remboursé 7 M€ de capital et contracté 11,7 M€ d'emprunts nouveaux (8,3 M€ au budget principal, 1,6 M€ au budget annexe des transports et déplacements et 1,8 M€ au budget annexe eau potable). L'encours global de la dette a donc augmenté de 4,7 M€ pour s'élever à 66,1 M€ au 1^{er} janvier 2025, contre 61,4 M€ au 1^{er} janvier 2024.
- Bien que les prévisions tiennent compte des encours supplémentaires, le tassement des taux d'intérêt permet de maîtriser l'impact budgétaire de la hausse des annuités.
- Vienne Condrieu Agglomération n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Elle est peu exposée au risque de taux grâce à une proportion favorable d'emprunts à taux fixe (81 % du total) par rapport aux emprunts à taux variable (19 % du total).
- Cette caractéristique permet de maintenir le coût de la dette à un niveau raisonnable, avec des taux d'intérêt moyens qui oscillent entre 2,47 % et 3,93 % selon les budgets et la période à laquelle les emprunts ont été contractés.
- Le taux d'endettement passe de 53,7% en 2024 à 58,8% en 2025. Cela est dû à l'augmentation du montant d'emprunt classique en dernier tiers de mandat et au tassement des recettes réelles de fonctionnement dû notamment aux mesures des lois de finances 2024 et 2025.
- Enfin, la durée du remboursement, qui est définie par le ratio « encours de la dette/épargne brute » reste globalement stable. Elle se situe toujours bien en deçà des 12 ans qui constituent le seuil « critique ».

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe)

La nomenclature comptable M57 fait obligation d'annexer au budget primitif un état spécial sur la TEOM, qui retrace les dépenses et les recettes de la gestion des déchets ménagers et assimilés par comptes budgétaires. Ce document figure en annexe de l'état comptable du BP 2025. La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de ce service par grands postes de dépenses et de recettes.

A noter qu'un budget annexe de la gestion des déchets est créé en 2025 et sera mis en œuvre à compter de 2026. La présente annexe ne figurera donc plus dans le rapport de présentation.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....		14 065 900 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....		14 065 900 €
1. Les dépenses d'exploitation du service gestion des déchets.....		10 119 100 €	1. Les recettes d'exploitation du service.....		1 970 000 €
Marché de prestation collecte des OM	1 490 000 €		Redevance spéciale et tickets de déchèteries	400 000 €	
Transfert OM	345 000 €		Revente de matériaux (déchèteries et coll sélect)	500 000 €	
Traitement OM	3 030 000 €		Participation des éco organismes	1 000 000 €	
Véhicules de collecte : carburant et entretien	331 500 €		Prévention déchets	70 000 €	
Marché de prestation collecte sélective en porte à porte	255 000 €				
Points d'apports volontaires Verre	155 000 €				
Points d'apports volontaires emballages	390 000 €				
Points d'apports volontaires Papiers	27 000 €				
Collecte traitement restes alimentaires	169 700 €				
Tri emballages papiers	868 500 €				
Déchèteries	2 636 300 €		2. Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....		11 880 000 €
Contrat de collecte déchets marché forain de Vienne	83 000 €				
Conditionnement et tri de cartons des professionnels	5 000 €				
CET post exploitation	113 000 €				
Entretien des bacs et PAV enterrés	164 600 €				
Prévention déchets	45 000 €				
Locaux St Alban	10 500 €				
2. Les dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....	82 300 €		3. "Déficit" résiduel à la charge du budget principal.....		214 900 €
La communication sur le tri et la prévention des déchets	62 000 €				
La gestion des véhicules légers de service	20 300 €				
3. Les dépenses relatives aux ressources humaines.....	2 757 900 €				
4. Les dépenses indirectes affectées à la gestion des déchets.....	507 400 €				
5. Les intérêts de la dette.....	8 200 €				
6. La dotation aux amortissements.....	591 000 €		4. Reprise sur subvention		1 000 €
7. Virement à la section d'investissement.....	0 €				

12 - LE BUDGET DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe) (suite)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	2 056 300 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	2 056 300 €
1. Les opérations d'investissement sur le service de collecte.....	1 781 000 €	1. Produit du FCTVA.....	314 900 €
opé			
40 Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	102 000 €		
38 Progr annuel - acquisition et renouvellement des bacs	191 000 €		
39 Progr annuel - aménagement points apport volontaire	128 000 €		
37 Progr annuel - acquisition et renouvellement composteurs	43 000 €		
355 Conteneurs enterrés - centre ville de Vienne	773 000 €		
275 Conteneurs enterrés - centres bourgs	130 000 €	2. Subventions.....	95 000 €
278 Renouvellement camions bennes	272 000 €		
311 Apport volontaire restes alimentaires	108 000 €		
181 Site quai de transfert St Alban	34 000 €		
2. Les investissements concernant les déchèteries.....	135 000 €		
opé			
41 Prog annuel - grosses réparations et équipements	100 000 €		
277 Vidéosurveillance	25 000 €	3. Virement de la section de fonctionnement.....	0 €
357 Contrôles d'accès	10 000 €		
3. Les autres investissements.....	26 950 €		
opé			
182 CET post exploitation	21 000 €		
340 Restructuration atelier Saint Alban	5 950 €		
3. Remboursement du capital de la dette.....	112 350 €	4. Emprunt.....	1 055 400 €
4. Reprise sur subvention.....	1 000 €	5. Dotation aux amortissements.....	591 000 €

On constate que la hausse des coûts de fonctionnement, liée notamment à certains marchés de prestations (collecte et traitement des OM, points d'apport volontaire, étude sur l'optimisation de la collecte), n'est pas complètement compensée par celle des recettes. La participation du budget général à l'équilibre du service augmente donc un peu en 2025, mais elle reste très limitée puisqu'elle ne représente que 1,5% des dépenses de fonctionnement.

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

Comme rappelé en page 22, la compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC, par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 18 octobre 2019 et approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019.

Dans le cadre de la convention, les crédits dédiés au budget du service commun sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération.

Les dépenses prévues pour 2025 se présentent comme suit :

Charges de personnel (masse salariale)	189 100 €
Budget activités	37 680 €
Maintenance logiciel + photocopieurs	5 000 €
Téléphonie + internet	1 800 €
Consommation fluides	7 200 €
Maintenance locaux	7 820 €
Ménage locaux	12 000 €
Véhicule : carburant	500 €
Véhicule : entretien	1 000 €
Véhicule : garage	600 €
Sous-total dépenses directes jeunesse	262 700 €

Matériel informatique : amortissement	2 200 €
Véhicule : assurance	400 €
Assurance du personnel	820 €
Formation	2 120 €
Frais de déplacement	270 €
Politique sociale : adhésion au CNAS	1 330 €
Politique sociale : chèques vacances et chèques cadeaux	1 110 €
Politique sociale : subvention amicale personnel	480 €
Médecine du travail	790 €
Annonces et insertions	230 €
Réceptions et cadeaux	50 €
Sous-total dépenses ventilées	9 800 €
Total dépenses avant équilibrage	272 500 €
Mise en « réserve »	49 000 €
Total dépenses	321 500 €

Au sein des dépenses directes du service commun :

- Les charges de personnel portent sur un effectif de 6 personnes représentant 4,4 équivalents temps plein, ainsi que sur des postes de vacataires.
- Le budget activités est constitué des moyens dédiés aux Anim'jeunes, comprenant le coût des sorties et des activités, l'achat ou la location de matériel d'animation, l'alimentation, les fournitures, etc. (27 480 €) et les frais de transport et de déplacement (10 200 €).
- Les autres dépenses directes portent sur les moyens matériels de fonctionnement du service (locaux, véhicules, informatique, etc.).

Les dépenses ventilées correspondent aux dépenses portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT.

Au total, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 272 500 € et s'avèrent stables par rapport à celles de 2024.

13 - LE BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE (suite)

Les recettes prévues pour 2025 se présentent comme suit :

Participations familles	13 000 €
Subventions CAF	82 000 €
Sous-total recettes directes jeunesse	95 000 €
Indemnités journalières	300 €
Assurance du personnel	600 €
Sous-total recettes ventilées	900 €
Dotation de base Vienne Condrieu Agglo	225 600 €
Total recettes	321 500 €

Les recettes directes comprennent les subventions de la CAF, ainsi que les participations des familles aux activités. Leur montant en baisse de 10 000 € est ajusté au regard du réalisé 2024.

Quant aux recettes dont une proportion seulement est affectée au service commun, appelées recettes ventilées, elles portent sur des remboursements au titre des frais de personnel. Elles sont identiques à celles du BP 2023.

Enfin, la dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse ». Ce montant a été fixé au moment de la restitution de la compétence aux communes, il ne varie donc pas dans le temps.

Au total, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 321 500 €.

Dans ces conditions, il ressort du budget jeunesse un excédent de recettes de 49 000 € qui est équilibré par une « mise en réserve » en dépenses.